
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(54^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 4 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

1. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5771).

Education nationale (suite)

II. - RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (suite)

MM. Claudé Birraux,
François Bachelot,
Jean-Paul Séguéla,
Roger-Gérard Schwartzberg,
Philippe Bassinet,
Jean-Pierre Chevènement,
Bernard Deschamps,
Pierre Forgues,
Jean-Pierre Sueur,

MM. Jean-Yves Le Déaut,
Bruno Mégret,
Jean Giovannelli,
René Drouin.

M. Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Rappel au règlement (p. 5787)

M. Louis Mexandeau.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Bruno Bourg-Broc, Eric Raoult, Jean-Pierre Delalande, Alain Lamassoure, Jean Briane, Jean Rigaud, Emile Koehl.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5792).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL,
vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

ÉDUCATION NATIONALE (suite)

II. - RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, mes chers collègues, la discussion du budget de la recherche, le premier de la nouvelle législature, risque d'être celui où la réalité des faits est masquée par les faux-semblants et les *a priori* simplificateurs et réducteurs. J'ai même lu certains documents émanant d'une puissante organisation, qui confinent au surréalisme.

En schématisant, vous allez entendre la gauche hurler avec les loups à l'assassinat de la recherche par d'affreux libéraux sanguinaires.

M. Yves Tavernier. Ça c'est vrai !

M. Claude Birraux. Les qualificatifs ne manqueront pas, soyez-en sûr. Ils vous parleront des objectifs des lois de 1982 et de 1985, lois parées de toutes les vertus. Il est vrai que, pour les gouvernants d'hier, parler en termes d'objectifs a souvent permis de masquer la réalité quotidienne de leur gestion.

A ceux qui auraient aujourd'hui la mémoire déficiente, il est bon de rappeler comment fut exécutée la loi de 1982.

L'objectif en pourcentage du produit intérieur brut n'a pas été atteint, mais rendons-leur cette grâce, il a progressé régulièrement.

Les moyens financiers initialement inscrits ont été amputés à trois reprises.

Le 18 octobre 1982 : annulation de 8,6 p. 100 des crédits de paiement et de 13 p. 100 des autorisations de programme ; en tenant compte des annulations de crédits des autres ministères, c'est 12,9 p. 100 des crédits de paiement et 20,3 p. 100 des autorisations de programme qui ont été annulés.

En mars 1983 : 9,93 p. 100 des crédits de paiement et 12 p. 100 des autorisations de programme sont annulés.

Le 30 mars 1984 : 3,65 p. 100 des crédits de paiement et 8,23 p. 100 des autorisations de programme sont annulés.

En mai 1984 : le C.E.A. et le C.N.E.S. empruntent 250 millions ; ils en gardent 50, le reste est ventilé entre différents organismes.

Quant au budget de 1986, je disais dans mon intervention de l'an dernier qu'il était trompeur, inclus dans un budget de la nation irréaliste et artificiel, et dont les gouvernants savaient qu'ils n'auraient pas à l'exécuter.

Il était utile, je crois, de rafraîchir la mémoire à ceux qui aujourd'hui pourfendent ce budget, alors qu'hier certains ne relevaient même pas dans leurs interventions les régulations budgétaires et annulations de crédits intervenues.

Pour ma part, j'ai été hier critique à l'égard de ces méthodes de gouvernement ; je ne saurais approuver aujourd'hui la méthode de régulation budgétaire, car cette méthode est mauvaise. Je souhaite que ce budget de 1987, que vous avez conçu avec le sérieux et l'objectivité que l'on vous connaît, et que vous exécuterez, ne soit pas remis en cause en cours d'année.

M. Yves Tavernier. Quelle gymnastique !

M. Claude Birraux. Je n'entrerai pas dans la querelle que se feront les tenants de la comparaison entre les lois de finances initiales et les lois de finances effectivement exécutées. Les tenants du premier système oubliant souvent la colonne comparative du second, je retiendrai que la part de la recherche dans le produit intérieur brut augmentera en 1987.

Pour ce qui est des moyens humains, en conformité avec l'objectif général de réduction des effectifs de l'Etat, le solde net fait apparaître une diminution de 269 postes budgétaires. Je rappellerai encore que la loi de 1982 n'a pas été suivie : progression effective de 1,9 p. 100 l'an en moyenne au lieu des 4,5 p. 100 inscrits. De plus, il faut signaler la ponction importante, voire anormale, effectuée au profit du musée de La Villette : 110 emplois au budget de 1984, 510 en 1985, 160 en 1986 et 62 en 1987. Au niveau des crédits comme des emplois, ce musée a bénéficié d'indulgences particulières, mais, nous sommes rassurés, il sera au moins bien gardé !

Toutefois, j'aimerais connaître votre opinion sur l'évolution des effectifs de la recherche publique compte tenu de deux paramètres : d'une part, le rééquilibrage de la pyramide des âges, d'autre part, la lourdeur de certains grands organismes, le C.N.R.S. emploie, par exemple, plus de 25 000 personnes, dont la gestion est difficile.

Ne serait-il pas plus opportun de créer des petites équipes dynamiques d'autant que la fonctionnarisation de la recherche n'a pas simplifié les choses, mais, au contraire, les a rigidifiées ?

Je pense aux décrets du 30 décembre 1983 et du 27 décembre 1984 : il faudrait un an et un concours national pour recruter un technicien. Quelles sont vos intentions, s'agissant du statut du personnel, pour concilier à la fois la souplesse, la mobilité et l'efficacité ?

La recherche industrielle : la loi de 1982 fixait l'objectif de 1,5 p. 100 du P.N.B. pour la part de recherche-développement exécutée par les entreprises. Il n'a pas été atteint. Le volontarisme utopique et forcé affiché en 1982 n'a fait progresser cette part que de 1,22 à 1,25 p. 100. De même, le nombre d'entreprises qui ont des activités de recherche n'a pas significativement augmenté. C'est un point de faiblesse hélas ! permanent pour nos entreprises, par rapport à la concurrence étrangère.

Au niveau de la structure de l'effort de recherche, on constate qu'il a été assumé par les grandes entreprises nationales : plus 6,9 p. 100 l'an entre 1981 et 1985 contre

3,4 p. 100 pour le privé. Les objectifs de la loi de 1982 - 10 p. 100 et 6 p. 100 respectivement - n'ont pas été atteints. Cette évolution montre que l'étatisation de la recherche s'est accélérée, que les P.M.E. ont été un peu négligées, que les nationalisations n'ont pas joué un rôle moteur pour ces mêmes P.M.E.

Ces affirmations se trouvent confirmées par quelques chiffres : 82 p. 100 des crédits publics pour la recherche industrielle ont bénéficié à des entreprises publiques en 1983 ; 26 p. 100 des travaux de recherche ont été financés par l'Etat dans les entreprises publiques, contre 9 p. 100 dans le privé en 1983. Il n'y a pas de quoi trouver des sujets de contentement justifiant le bien-fondé des nationalisations.

Le crédit d'impôt, reconduit en 1987 en augmentation, est une bonne mesure que j'ai préconisée depuis longtemps. Ironie du sort, c'est le même M. Fabius qui le supprimait en 1982 et qui le rétablissait en 1986 !

A ce point de la discussion, le rôle de l'ANVAR doit être abordé. Il ne me paraît pas contradictoire que, dans le moment où le crédit d'impôt et l'allègement des charges des entreprises montent en puissance, les crédits de l'ANVAR soient en diminution.

Les dispositions fiscales contenues dans le projet de loi de finances pour 1987 sont claires, simples, d'effet quasi immédiat. A l'inverse, le système de primes versées par l'ANVAR est un système lourd, administré, désresponsabilisant. D'ailleurs l'Etat - lorsqu'il n'est pas opérateur principal et qu'il doit rendre des comptes à la nation, par exemple pour Ariane ou l'aéronautique - est-il le mieux placé pour juger de l'innovation technologique qui est au cœur de la compétition industrielle ?

Quant au F.I.M., chacun sait que la collecte des Codevi a servi d'abord à financer le déficit budgétaire avant d'aller à la modernisation industrielle.

N'a-t-on pas aussi par trop favorisé les chasseurs de prime ? Ne faudrait-il pas substituer un système grâce auquel, dans la mesure où une aide est nécessaire, le bénéfice de cette aide serait automatique ?

Il faut privilégier le mécanisme d'assurance le moins coûteux, agir pour diminuer les risques de celui qui innove et non pas augmenter ses ressources.

Pour les P.M.E., je pense que les procédures de type C.R.I.T.T. sont beaucoup plus efficaces pour le développement de la recherche, de l'innovation et pour une meilleure relation entre la recherche et les entreprises.

Je ne sais pas encore si la valorisation de la recherche passe par la suppression de l'ANVAR, mais je suis de plus en plus persuadé qu'après le Centre mondial de l'informatique il faut supprimer le C.E.S.T.A. Je me réjouis que ses crédits, qui avaient anormalement progressé en 1986 - plus 113 p. 100 - en autorisations de programme et crédits de paiement, soient en diminution de 21 p. 100. Le rapport de la Cour des comptes que j'avais cité l'an dernier montre clairement que cet organisme ne joue pas le rôle qui lui a été primitivement assigné. Je n'en extrais que cette phrase : « ... le rôle plus novateur que devait constituer l'essentiel de sa mission consistait en la réalisation de véritables études d'impact des nouvelles technologies sur le tissu économique et social en vue d'éclairer les pouvoirs publics et les partenaires économiques. C'est actuellement l'activité la moins développée. »

Dernier organisme dont j'aimerais vous parler : l'O.R.S.T.O.M. Il me paraît tout à fait urgent et indispensable de procéder à une évaluation de ce que fait cet organisme et de son utilisation des crédits publics.

Enfin, s'agissant de la coopération internationale, Euréka peut initier une nouvelle collaboration européenne, mais ce n'est pas une réponse à l'I.D.S. Les deux initiatives ne s'excluent pas l'une l'autre, je pense que les Européens de la Communauté devraient essayer de négocier leur participation à l'I.D.S. plutôt que de répondre catégoriquement non.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, il en sera largement débattu lors de l'examen de votre projet de loi. En relation avec la recherche, j'ai été impressionné par les conclusions du rapport Schwartz : 50 p. 100 des enseignants ne feraient pas de recherche !

La recherche universitaire a été mal traitée pendant la législature précédente par les gouvernements Mauroy et Fabius.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. C'est faux !

M. Claude Birraux. Je n'en veux pour preuve que les 37 000 enseignants chercheurs écartés des collèges électoraux du C.N.R.S. parce qu'ils ont été jugés trop conservateurs.

Il n'empêche qu'il faudra ne pas craindre de bousculer les habitudes et les avantages acquis pour favoriser la compétitivité, la qualité et la responsabilité.

Au début de mon intervention, je vous disais que, dans cette discussion budgétaire, la réalité des faits risquait d'être masquée par les faux-semblants et les *a priori*.

Ceux qui se font les chantres de ce qui s'est passé hier sont mal placés pour être les pourfendeurs de votre politique d'aujourd'hui, comme si leurs enthousiasmes et leurs utopies de 1982 ne s'étaient pas brisés sur les récifs de la réalité économique et financière du pays.

Enfin, pour les libéraux que nous sommes, s'il est un domaine où l'Etat doit s'impliquer financièrement, c'est bien celui de la recherche, parce qu'il lui appartient de soutenir la recherche fondamentale, parce qu'il doit assumer certains risques stratégiques que l'on ne peut demander aux seules entreprises d'assumer, et parce qu'il doit aussi assurer l'indépendance nationale.

M. Philippe Bassinet. Le budget fait le contraire !

M. Claude Birraux. La recherche française, les chercheurs ont besoin de retrouver confiance dans leur avenir et de retrouver la sérénité.

M. Pierre Forgues. Pas avec vous !

M. Claude Birraux. Ils n'ont que faire des paroles euphorisantes. Il leur faut maintenant des actions raisonnées, raisonnables, réalistes. C'est pourquoi le groupe U.D.F. votera votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Birraux, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. François Bachelot.

M. François Bachelot. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la crise morale, intellectuelle, matérielle de l'Université française est le reflet partiel de la crise que traverse notre pays.

Quels que soient les domaines - services, emploi, protection sociale - à l'accroissement des besoins, nous avons répondu et continuons de répondre par plus d'Etat, c'est-à-dire par un coût de plus en plus élevé pour la collectivité sans pouvoir couvrir ces besoins.

L'exemple de l'Université est caricatural.

Alors que les droits d'inscription ont quintuplé en cinq ans, que l'effort financier de l'Etat croît régulièrement, nous assistons à une triple dégradation du système.

Dégradation matérielle : les bibliothèques ont un retard important en matière de dégradation ; le patrimoine immobilier a atteint un degré inquiétant de dégradation. Ce sont les mots de M. Fréville.

Dégradation intellectuelle : de nombreux enseignants ne sont que des adjoints d'enseignement, sans obligation de recherche ; dans certains départements d'I.U.T., le taux d'encadrement n'atteint que 60 p. 100.

Dégradation morale : le maintien du cadre national a vidé de tout son sens l'autonomie tant promise ; les enseignants n'ont jamais su exercer leurs responsabilités.

Dans une situation aussi médiocre et aussi confuse, il faut faire des choix clairs.

Monsieur le ministre, vous choisissez la continuité dans l'étatisme. La titularisation de 12 510 agents contractuels cette année, de 5 000 à 6 000 l'année prochaine, est significative de vos intentions de faire perdurer le système.

Vous choisissez la continuité dans le laxisme d'accès à l'Université. A cela nous répondons que les diplômés de l'enseignement supérieur doivent traduire l'acquisition d'une formation supérieure. Pour atteindre cet objectif, il faut tourner le dos à la gestion étatique et au laxisme d'accès, ce qui implique :

Premièrement, de rétablir une sélection et un *numerus clausus* adapté aux besoins nationaux et régionaux ; sans une sélection, il n'est pas possible d'assurer un emploi à tous les étudiants qui s'engagent dans la formation de leur choix ; ...

M. Pierre Forgues. Les autres, qu'est-ce que vous en faites ?

M. François Bachelot. Deuxièmement, de mettre en place une authentique autonomie des institutions publiques ou privées, totalement dégagée du contrôle tatillon de l'Etat ;

Troisièmement, d'assurer une concurrence totale entre les établissements privés et publics en répartissant équitablement l'aide publique. Il faut que cesse le scandale des universités libres, comme l'université catholique de Lille, qui ne récoltent des pouvoirs publics qu'une dotation annuelle de 3 500 francs par an par étudiant, alors que le coût d'un étudiant est évalué à 20 000 francs.

Nos choix sont clairs.

C'est tout d'abord la liberté de l'esprit et des institutions. Il faut dégager l'Université du carcan bureaucratique et étatique, car l'Etat n'est pas à même de diriger la recherche ni de gérer l'enseignement dans des domaines complexes et en perpétuelle évolution.

Le rôle de l'Etat doit se borner à garantir, à tous ceux qui en ont la capacité, l'égal accès à l'enseignement supérieur, sans distinction sociale ni de fortune.

On pourrait imaginer que, après sélection des étudiants sur leur capacité à suivre un enseignement supérieur, la plus grande part du financement public aujourd'hui versée aux institutions serait demain versée aux étudiants eux-mêmes, qui la transfèrent à l'établissement de leur choix. Nul mieux que les intéressés n'est à même d'exercer ce contrôle de qualité.

L'autonomie des universités suppose enfin qu'elles aient la maîtrise de leurs décisions : liberté de recruter, les enseignants et les étudiants ; liberté de recourir à des sources diversifiées de financement ; liberté d'acquérir, de gérer, d'aliéner leurs patrimoines mobiliers et immobiliers ; liberté de définir leurs diplômes, d'en fixer le contenu, le programme et les modes de contrôle.

Deuxièmement, nous donnons notre préférence à une gestion privée pour un meilleur service du public.

Oxford, Cambridge en Grande-Bretagne, Harvard, Stanford, Columbia aux Etats-Unis, Heidelberg en République fédérale d'Allemagne, Keio, Waseda au Japon, sont autant d'universités privées avec lesquelles la France, en dépit de sa réglementation surabondante et ses milliers de fonctionnaires, ne peut rivaliser.

Il est temps que cet état de choses change. Nous ne pouvons en conséquence, monsieur le ministre, accepter votre budget qui est le budget de l'immobilisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Séguéla.

M. Jean-Paul Séguéla. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget présenté par le ministère chargé des enseignements supérieurs et de la recherche tente, dans un contexte de transition difficile, de concilier pour l'enseignement supérieur la politique de rigueur financière voulue par le Gouvernement et sa majorité et l'amélioration, voire le redressement, de l'enseignement supérieur mis à mal ces dernières années par l'idéologie égalitariste et la déresponsabilisation de la gestion des grandes unités.

L'urgence des mesures à prendre était d'autant plus grande que la loi Savary et les textes établis par M. Jean-Pierre Chevènement s'appliquaient en attendant le vote et la mise en œuvre de la réforme promise.

Donner des moyens d'action, cela voulait dire que le gouvernement actuel devait élaborer et mettre en œuvre une politique économique et financière qui redresserait la situation que le budget de 1986, voté par l'ancienne majorité, avait largement compromise.

Les mesures d'assainissement économique prises depuis le mois d'avril dernier ne peuvent en aucun cas rester neutres pour l'enseignement supérieur.

Le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1987 s'élève à 21,7 milliards de francs, enregistrant un accroissement de plus de 3 p. 100 par rapport à celui de l'année précédente, mais avec deux priorités qui nous paraissent essentielles : une augmentation de plus de 6,3 p. 100 des crédits destinés à la recherche universitaire et un accroissement de plus de 32 p. 100 des crédits de la section des constructions et des achats de matériel scientifique.

Cela vient d'ailleurs augmenter l'effort fait par le Gouvernement en faveur de la recherche. Outre les crédits propres qui lui sont attribués, l'ensemble de la recherche et du développement technologique, au-delà du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, bénéficie d'une somme totale de 80 milliards de francs, soit une progression de 8,1 p. 100.

Un accroissement annuel des crédits très nettement supérieur au taux d'inflation est prévu par le projet du budget qui nous est soumis, même si le pourcentage est loin d'être satisfaisant. Les dépenses autorisées annuellement qui avaient chuté de manière catastrophique depuis deux ans progressent considérablement. C'est ainsi que l'accroissement annuel est passé de 18,1 p. 100 en 1983 à 13 p. 100 en 1984 et 7,9 p. 100 en 1985 mais est tombé à 3,48 p. 100 en 1986, alors que dans l'actuel projet de loi de finances pour 1987 il est de 8,1 p. 100.

Analysons en détail ce seul budget du ministère de l'enseignement supérieur. On constate qu'il s'efforce d'inscrire dans les chiffres les choix politiques adoptés par le Gouvernement et sa majorité. Je ne reviendrai que très partiellement sur la section « recherche », sauf pour rappeler l'accroissement de 6,1 p. 100 de son budget total, la création nette de 283 emplois de chercheur, l'augmentation des dépenses ordinaires de 7 p. 100 et des autorisations de programme de 4,2 p. 100. Quant aux crédits de paiement, ils enregistrent le maintien et même parfois l'amélioration des taux de couverture antérieurs.

Le Gouvernement pourra ainsi reconduire l'ensemble des moyens de fonctionnement courant des laboratoires, renforcer leurs équipements mi-lourds et les moyens de calcul, pour lesquels est prévue une augmentation de plus de 7 p. 100, reconduire les investissements relatifs aux très grands équipements scientifiques et redéfinir les finalités et les modalités d'intervention du fonds de la recherche et de la technologie.

Quant à la section « enseignement supérieur », ses crédits de paiement, je l'ai déjà dit, progressent de plus de 3 p. 100. On enregistre la décroissance des dépenses de personnel par la suppression, ou plutôt par le non-remplacement des départs à la retraite, de 675 emplois d'ingénieur, de technicien et d'administratif, mais, en contrepartie, 12 500 techniciens de laboratoire seront titularisés en 1987.

On enregistre aussi la création de 582 emplois de personnel enseignant, dont 450 emplois de maître de conférence. Ce sont 1 675 maîtres-assistants et 850 assistants qui seront intégrés en 1987 dans le corps de ces mêmes maîtres de conférences, des universités. Enfin, 500 promotions de professeurs de deuxième classe et 200 promotions de professeur de première classe seront proposées pour l'évolution des carrières du corps enseignant.

On enregistre enfin une stabilité des dépenses de fonctionnement, stabilité judicieuse dans cette période transitoire, avant l'application de la nouvelle loi sur les enseignements supérieurs. Mais cette stabilité n'empêche pas l'aide sociale aux étudiants et donc la démocratisation de ces établissements par une augmentation de plus de 18,5 p. 100 du budget des bourses universitaires. L'aide aux œuvres sociales augmente de 10,3 p. 100. Les crédits atteignent 3,15 milliards de francs, ce qui permettra l'amélioration des restaurants universitaires et la réforme de la situation des personnels, ouvriers en particulier, en tenant compte de la déflation globale des effectifs.

Une telle politique budgétaire s'efforce de faire un pas en avant dans le sens de l'adaptation de la recherche et de l'enseignement supérieur, adaptation aux nécessités du monde moderne, adaptation si importante pour l'avenir de notre pays. Le maintien à un taux modéré des droits d'inscription, 450 francs, permet, outre un accroissement propre des ressources des universités, un renforcement de leur autonomie. En attendant les mesures prévues par les prochains textes législatifs, les conditions d'une bonne administration des universités seront ainsi établies.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, le groupe du rassemblement pour la République votera unanimement votre budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'alternance a ses règles et l'opposition a ses devoirs. Le débat parlementaire ne doit se confondre ni avec la polémique ni avec la caricature. Et ceux qui, il y a huit mois encore, étaient en charge des responsabilités gouvernementales ne peuvent verser dans la facilité de la critique systématique.

C'est spécialement vrai quand un ancien ministre s'adresse à son successeur, universitaire lui-même. Ayons donc ensemble le respect des faits.

Je ne dirai donc pas, monsieur le ministre, que votre budget est mauvais, mais je dirai qu'il est médiocre et qu'il manque, à certains égards, d'ambition. Il aurait fallu un budget d'expansion et d'élan ; vous nous présentez un budget de stagnation et de routine.

Je n'attribue certes pas la responsabilité de cette médiocrité à vous-même. Vous espériez certainement plus et mieux pour votre département. Mais, vous n'avez sans doute pas obtenu du Premier ministre et du ministre des finances les crédits nécessaires pour faire de l'éducation nationale ce que la gauche, pour sa part, a toujours voulu qu'elle fût : c'est-à-dire « la priorité des priorités ».

Ce que la III^e République, de Jules Ferry à Jean Zay, a fait pour l'enseignement primaire, puis pour l'enseignement secondaire, il faut le faire, aujourd'hui, pour les études terminales et l'enseignement supérieur.

Qui ne le voit ? De ce que nous ferons aujourd'hui, en ce domaine dépendent les chances de la France au début du siècle prochain, à l'horizon 2000.

Il y a donc, dans la formation, une évidente priorité nationale, dont la prise en compte devrait directement inspirer la loi de finances. Or le projet de budget des enseignements supérieurs que vous nous présentez aujourd'hui traduit bien peu d'ambition pour notre Université.

Ce projet de budget s'élève, on l'a dit, à 21,7 milliards de francs, soit une croissance par rapport à 1986 de seulement 3 p. 100, alors que la progression du budget de 1986 par rapport au budget de 1985 avait été, elle, de 4,5 p. 100.

Nous, nous avançons à un rythme soutenu. Vous, vous marquez le pas. Et vous allez, ce faisant, nous faire prendre du retard. Cette progression insuffisante, compte tenu de l'inflation prévisible, va largement freiner l'expansion du système universitaire amorcée les années précédentes ; elle va mettre en cause la poursuite de plusieurs objectifs pourtant indispensables.

A ce rythme, en effet, l'objectif de deux millions d'étudiants qui, seul, peut permettre à notre pays de rejoindre le peloton de tête des nations avancées - États-Unis, Japon, etc. - n'est évidemment pas pour demain.

Entre mai 1981 et la rentrée 1985, le nombre des étudiants s'était accru de 110 000, pour s'élever à 983 500. Quant à votre estimation pour la rentrée 1986, elle est seulement de 990 000 étudiants, soit une progression infime.

Chacun le voit bien : il faudrait accueillir en bien plus grand nombre les étudiants supplémentaires dont notre pays a besoin. Mais comment le faire avec votre budget ?

Alors n'ayant pas les moyens de votre politique, je crains que vous n'ayez la politique de vos moyens. Elle porte un nom : la politique de la sélection, qui risque de laisser à la porte des universités bon nombre de bacheliers, et qui inspire votre projet de loi sur l'enseignement supérieur. Nous en reparlerons. Mais je ne pensais pas qu'à quinze ans de l'an 2000, Malthus pût redevenir un maître à penser, même pour la droite universitaire, qui - je vous le concède - vous supporte plus qu'elle ne vous soutient.

Trop peu d'étudiants et moins de personnels pour les accueillir : voilà la réalité de votre budget.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, les effectifs des personnels diminuent. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le solde des créations et des suppressions d'emplois est négatif.

En effet, si vous créez 582 emplois d'enseignant, vous supprimez parallèlement 674 emplois de personnel non enseignant.

Le résultat global de votre action pour l'enseignement supérieur, c'est donc une soustraction de moyens.

Vous nous direz que votre projet de budget prévoit la création de 582 emplois d'enseignant. C'est un effort insuffisant, le plus faible depuis 1981. Notre budget de 1986, lui, comportait la création de 1 000 postes d'enseignant, soit près du double.

Rappelons, en effet, qu'entre 1981 et 1986, il y a eu 5 547 créations d'emplois d'enseignant dans le supérieur.

Là aussi, vous marquez singulièrement le pas et ce ralentissement aura des effets très négatifs. Qui peut croire, en effet, que vos 582 créations d'emplois d'enseignant seront suffisantes pour faire face aux nombreux besoins ?

Il avait été estimé l'année dernière que 500 emplois étaient nécessaires pour la seule mise en œuvre de la loi sur l'enseignement technique et technologique. Alors, je vous le demande, considérez-vous aujourd'hui qu'il n'est plus nécessaire de développer cet enseignement ?

De même, je vous le demande, que va devenir l'indispensable rénovation des enseignements, notamment de premier cycle, à laquelle 208 emplois ont été affectés à la rentrée de 1986, ce que seules les créations importantes du budget de 1986 pouvaient permettre ?

Allez-vous renoncer à poursuivre cette rénovation des premiers cycles, qui donne pourtant des résultats très positifs et diminue fortement le taux d'abandon et d'échec des nouveaux étudiants ? Allez-vous préférer la sélection brutale à cette orientation réussie ?

De même, je vous interroge : quels moyens va-t-on consacrer aux seconds cycles, à la nécessaire jouvence des disciplines, au rattrapage du sous-encadrement de certaines disciplines comme le droit public, les sciences économiques, l'informatique, et à l'accueil d'étudiants plus nombreux ?

Il est, hélas, clair que des objectifs essentiels pour l'avenir seront sacrifiés, parce que vous présentez devant nous aujourd'hui un budget insuffisant !

Pour tenter l'impossible - faire face à de nombreux objectifs avec des moyens insuffisants - je crains que vous ne soyez obligé de vous transformer en maître Jacques, comme dans l'*Avare* de Molière, en serviteur impécunieux d'un maître avaricieux, qui résiderait à Matignon et qui s'appellerait Jacques Chirac.

Je plains votre destin et vous méritiez un meilleur sort que d'être condamné à l'impossible, c'est-à-dire à la nécessité de faire beaucoup avec très peu.

Cependant, je constate avec satisfaction que pour les mesures catégorielles vous poursuivez l'effort des gouvernements précédents pour les transformations d'emplois, pour les mesures concernant les personnels hospitalo-universitaires, pour les semestres et années « sabbatiques ».

Pourtant, que n'avait-on pas entendu à propos de ces « mesures catégorielles » considérées comme du « gaspillage » par ceux qui composaient alors l'opposition ?

Cependant, on l'a dit, votre projet de budget prévoit la suppression de 674 emplois de non-enseignant.

Certes, nous avions nous aussi, soyons exacts, procédé à d'importantes suppressions dans le budget de 1986. Il s'était agi alors, notamment, de tirer les conséquences des observations du rapport de la Cour des comptes, mais ce, une bonne fois pour toutes. « En rajouter », comme vous le faites, met maintenant en péril le bon fonctionnement quotidien des établissements universitaires, pour lequel les personnels A.T.O.S., auxquels je tiens à rendre hommage, jouent un rôle irremplaçable.

Et je ne parle même pas de la situation des bibliothèques : celles-ci verront 45 emplois disparaître en 1987, ce qui est très alarmant.

Par une politique de compression d'effectifs désormais excessive, vous allez désorganiser le fonctionnement de bon nombre d'universités. Vous êtes leur ministre de tutelle : ne soyez pas le ministre de leur pénurie.

Par ailleurs, croyez-vous faire assez pour ouvrir réellement l'enseignement supérieur à davantage d'étudiants et d'étudiantes réellement issus de toutes les catégories sociales qui composent notre pays ?

A cet égard, l'aide aux étudiants les moins favorisés est une condition fondamentale pour la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Entre la rentrée de 1981 et la rentrée de 1985, le nombre des boursiers s'était accru de 32,4 p. 100. Entre ces deux mêmes dates, le taux moyen des bourses avait augmenté de

56,1 p. 100. Vous semblez vouloir poursuivre dans cette voie, ce dont je prends acte : au budget de 1987, les crédits de bourses sont en augmentation significative.

Cependant, la revalorisation des plafonds de ressources et la majoration du taux moyen des bourses ne sont pas à la hauteur de ce qu'on pourrait espérer à cette rentrée de 1986.

Malheureusement, semblable effort n'est pas poursuivi en faveur de l'aide indirecte : les subventions aux œuvres universitaires diminuent de 3,8 p. 100.

Or l'aide aux étudiants est constituée de ces deux volets, le second étant tout aussi essentiel que le premier, spécialement pour les étudiants les moins favorisés. Il est très regrettable que l'effort conduit ces dernières années pour les restaurants et cités universitaires et pour améliorer la situation de leurs personnels ouvriers connaisse ainsi ce recul.

On rappellera que, par ailleurs, les étudiants sont déjà affectés par le relèvement des droits d'inscription et de sécurité sociale dont ne sont exonérés que les boursiers et eux seuls. N'allons pas, de grâce, vers un enseignement supérieur censitaire.

Enfin, les crédits de la recherche universitaire progressent de 6,3 p. 100, ce qui n'est pas comparable, même si c'est important, à l'effort de 1986, avec, alors, une progression de 16,8 p. 100.

Entre 1981 et 1986, nous avons fortement développé la recherche universitaire, en augmentant ses crédits de 120 p. 100, ceux-ci passant de 673 millions de francs à 1 480 millions en 1986.

En réalité, dans votre budget, la recherche n'est plus guère privilégiée alors qu'elle est la clé de l'avenir.

Préparer l'avenir : oui, c'est bien de cela qu'il s'agit, placé là où vous êtes.

Pierre Mendès France le soulignait : penser à la jeunesse, agir pour elle, doit constituer la constante obsession de ceux qui gouvernent.

Par fonction, vous êtes le ministre de la jeunesse et donc le ministre de l'avenir.

Présentez-nous un budget qui soit digne de l'une et de l'autre. Ce n'est manifestement pas le cas aujourd'hui avec ce projet sans ambition, que nous ne pouvons que rejeter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, avant d'en venir au cœur de mon propos, je présenterai deux remarques.

La première concerne la distribution du document appelé couramment, dans le langage parlementaire, le « jaune ». Il nous faut regretter la date de distribution trop tardive de ce document auquel était joint cette année, conformément à l'article 18 de la loi de décembre 1985, l'avis du conseil supérieur de la recherche et de la technologie que vous avez préfacé, monsieur le ministre. Il s'agit pourtant d'un document important et utile qui retrace l'état de la recherche et du développement de notre pays. Certains se gaussaient ce matin de la multiplication des rapports mais il est bien évident que, lorsqu'ils sont distribués tardivement, la somme de travail que représente l'élaboration de ceux-ci ne peut être utilisée. Mais peut-être y a-t-il quelque part une volonté de ne pas communiquer à temps les informations nécessaires ?...

M. Jean-Paul Séguela. Oh !

M. Philippe Bassinet. Ensuite, je veux relever les propos outranciers de M. Sourdille - que je ne vois pas sur ces bancs, comme d'habitude. Je le renvoie aux documents qui retracent l'effort de recherche et de développement de notre pays au cours des dernières années, par exemple à un document qui n'émane nullement, à quelque titre que ce soit, de telle ou telle composante de l'opinion française : le rapport de l'O.C.D.E. Il y trouverait décrite la réalité de la politique menée en France au cours de ces dernières années. On peut être pour ou contre ce qui a été fait, mais on n'a pas le droit de travestir la réalité. Une telle attitude ne s'explique que par la méconnaissance de la réalité ou une malhonnêteté intellectuelle. Nous saurons rapidement ce qu'il faut en penser.

Monsieur le ministre, vous êtes un chercheur aux travaux scientifiques incontestables, mais vous êtes un ministre aux travaux éminemment contestables. *(Sourires.)*

Une politique se juge en soi, mais elle se juge également par rapport à la politique précédemment menée.

Il y a quelques points positifs dans votre politique. Je ne les relèverai pas puisque vous allez les exposer vous-même et que vos amis politiques, n'en ayant pas beaucoup à souligner, les rappellent à l'envi.

M. Eric Raoult. On verra !

M. Philippe Bassinet. Mais votre politique est mauvaise par rapport à ce qui a été fait. Vous nous avez réclamé, il y a quelques mois, en commission, la durée pour juger votre action. Et il est vrai qu'il faut du temps pour juger, et en tout cas pour réaliser. Mais un certain nombre de décisions prises permettent d'ores et déjà de préjuger ce que seront votre action et vos réalisations. Certaines mesures obèrent l'avenir.

Cela dit, je voudrais intervenir sur trois points.

Il vous faudrait un ministère qui soit un véritable ministère. Le rattachement de l'enseignement supérieur au ministère de la recherche et de la technologie était parfaitement concevable. Pour ma part, je l'aurais même vu d'un oeil favorable, en dehors de la charge de travail que cela représente pour les titulaires. En revanche, un ministre délégué de la recherche ayant en charge en plus l'enseignement supérieur, quelles que soient ses qualités personnelles, cela constitue une rupture avec le passé et traduit l'importance que donne le Gouvernement à la politique de recherche et de développement. Il faut à la recherche et au développement un ministre et un ministère de plein exercice.

Vous avez, par ailleurs, jugé bon de mettre en oeuvre une réforme de l'enseignement supérieur qui prend certainement beaucoup de votre temps et qui déchaîne beaucoup de passions. L'orateur qui m'a précédé indiquait que, peut-être, la droite universitaire vous supporte plutôt qu'elle ne vous encourage. Je ne sais. Il reste que je constate, quel que soit le degré de vos compétences, que dans les faits elles sont amoindries par rapport à votre prédécesseur. L'Anvar vous a échappé, le F.I.M. - fonds industriel de modernisation - a disparu, les cotutelles ministérielles se multiplient sur les grands organismes, mais elles traduisent aujourd'hui, dans la réalité, un poids différent de ce qui était hier.

J'ajoute, et ce n'est pas le moins préoccupant, que les arbitrages budgétaires concernant la recherche s'opèrent maintenant rue de Rivoli, alors que, hier, ils s'opéraient dans le cadre de l'enveloppe globale du budget civil de la recherche-développement. Il y a là une rupture institutionnelle, monsieur le ministre, et cela fait beaucoup pour six mois.

Je comprends que vous retardiez l'annonce de votre politique de recherche, indépendamment du fait que l'enseignement supérieur vous absorbe beaucoup, car il vous faut bien occuper une position d'équilibre stable pour présenter vos ambitions pour la France en matière de recherche.

La majorité est divisée sur cette question. Il vous a fallu réaffirmer le maintien de la nécessaire unité du C.N.R.S. face à ceux qui rêvaient de le faire disparaître, et nous avons vu la proposition de loi de M. Foyer.

Le désaccord entre vous porte-t-il sur le fond ou sur le rythme des ruptures à intervenir ? Les mois qui viennent nous permettront de répondre. Je veux bien vous faire encore un peu crédit, mais il est temps de s'interroger. Et la communauté scientifique s'interroge. Vous avez d'ailleurs gravement entamé le crédit dont vous disposiez auprès d'elle. Il était incontestable il y a six mois, mais il est gravement obéré aujourd'hui.

Votre budget est un budget de rupture avec l'effort global poursuivi depuis 1981. Si vous aviez eu la volonté - qui aurait pu être partagée sur tous ces bancs - de replacer la France dans le peloton de tête des pays qui investissent dans la recherche, dans le peloton de tête des pays qui veulent dessiner leur avenir et non le subir, nous aurions aimé pouvoir vous soutenir, monsieur le ministre. Mais la réalité est là.

Le retard avait commencé à être comblé, mais, au mieux, nous allons passer d'une situation de caractère dynamique à une situation statique. Il y a une querelle sur les chiffres. Vous abandonnez la notion de budget civil de la recherche et du développement, dans la mesure où vous n'en avez plus la maîtrise. Cet outil, qui était à la disposition des ministres précédents, vous est refusé, et il est réduit à un agrégat comptable. L'arrêté d'annulation du 17 avril 1986 avait déjà

porté un coup très dur aux moyens dont vous disposiez, alors que la situation économique ne justifiait nullement de telles annulations.

En fait, c'est la volonté de votre majorité de payer des cadeaux électoraux à ceux qui lui ont temporairement donné le pouvoir qui a conduit le gouvernement, auquel vous appartenez, à rechercher des économies pour subventionner ces cadeaux. On ne répètera jamais assez que ces annulations de crédits équivalent à ce que rapportera, pour la dernière fois cette année, l'impôt sur les grandes fortunes. Il y a certes eu précédemment, dans un contexte économique différent, des annulations de crédits, et nous les avons d'ailleurs critiquées en leur temps. Mais, pour la première fois cette année, le budget civil de recherche-développement de notre pays a décliné par rapport à l'année précédente, alors qu'il avait régulièrement crû en francs constants de 1983 à 1984 et de 1984 à 1985. Telle est la réalité ! Après cela, on peut toujours opposer un agrégat budgétaire à un autre agrégat budgétaire !

J'ajoute que l'effort public de recherche hors B.C.R.D. était une notion couramment employée au cours des années précédentes. Ce que vous nous présentez comme étant l'effort budgétaire de recherche et de développement n'est que la somme du B.C.R.D. et de cet effort public de recherche, hors B.C.R.D. Et ce n'est pas parce que A décroît et que B croît que, nécessairement, A plus B croît. L'année prochaine nous verrons bien, monsieur le ministre, que, dans la logique qui est la vôtre, c'est l'ensemble qui décroît.

Nous aimerions savoir à quoi correspondent ces cinq milliards de francs supplémentaires pour la recherche militaire. Je n'ai rien contre cet accroissement des crédits de recherche militaire, à la différence d'autres orateurs. Simplement, pour que soit assuré le contrôle du Parlement, nous aimerions obtenir quelques éclaircissements : à quoi cela correspond-il effectivement ?

Cette rupture a été illustrée ce matin, notamment par l'excellent rapport de mon collègue Chapuis. Des crédits diminués, que ce soit ceux de l'Anvar ou du fonds de la recherche et de la technologie - qui sont divisés par deux - ou ceux de l'A.F.M.E. - qui sont divisés par trois -, des crédits qui accompagnent les mutations liées à la recherche industrielle qui deviennent incristants, tout cela, encore une fois, fait beaucoup.

Rupture dans la politique de recrutement. Il y a eu le problème des recrutements au C.N.R.S., et vous savez bien, monsieur le ministre, que la solution que vous avez choisie, qui n'était pas la seule possible, a porté gravement tort au crédit qui était le vôtre dans la communauté scientifique, mais également tort à l'ensemble des laboratoires qui attendaient et qui ont besoin de ces jeunes. Un certain nombre d'entre eux ne seront pas recrutés et ils s'interrogent légitimement sur leur avenir. Il y a aussi là une carence.

Vous aviez d'ailleurs une solution toute simple. Il suffisait de nous charger de tous les maux et de présenter une loi de validation. Mais même cette solution, vous l'avez refusée pour vous en tenir à une autre qui n'en est pas une et qui, en fait, retarde d'un an les recrutements effectifs.

Il y a plus grave. Pour la première fois cette année, les effectifs de la recherche publique vont décroître. Bien sûr, vous avez pris une mesure habile, qui sera jugée comme telle et qui permettra, pour la première année, de faire passer beaucoup plus facilement la pilule - excusez l'expression.

Vous diminuez le nombre d'I.T.A. et augmentez le nombre de chercheurs, bien évidemment, pas dans les mêmes proportions. Effectivement, dans un premier temps, cela passera mieux dans les laboratoires que s'il y avait eu diminution à la fois des I.T.A. et des chercheurs. Il n'en reste pas moins que cela n'est qu'un artifice qui ne répond qu'à la situation de l'année.

Le problème préoccupant, et vous le savez bien, monsieur le ministre, est celui de la pyramide des âges dans un certain nombre d'organismes, et en particulier au C.N.R.S. Si l'on ne prend pas les mesures qui avaient été prévues dans le plan triennal, qui résultaient entre autres des travaux du Conseil économique et social, et qui prenaient en compte la nécessité d'accroître les recrutements dans les dix années qui viennent, pour éventuellement les ralentir ensuite, on ne pourra pas rajouter cette pyramide des âges qui est le fruit de l'inaction de la décennie précédente. Si l'on ne prend pas ces mesures, cela sera préjudiciable pour l'ensemble de la recherche française.

Rupture idéologique. Je ne m'y attarde pas puisque d'autres de mes collègues en parleront. Mais les mesures prises concernant la recherche industrielle paraissent à tout observateur extérieur à notre pays totalement incompréhensibles, y compris dans des pays comme le Japon, les Etats-Unis ou la République fédérale d'Allemagne, où il y a à la fois un effort public de recherche important et une intervention de la puissance publique au niveau des entreprises industrielles pour accroître leur effort de recherche et de développement.

Le président Calvet du groupe P.S.A., qui est loin d'être de nos amis politiques, ne disait pas autre chose à Europe n° 1 au mois de septembre lorsqu'il rappelait que les industriels ne s'orientent pas spontanément vers les secteurs d'activités à risques. Il y a là quelque chose qu'on ne peut pas expliquer autrement que par un *a priori* idéologique qui, encore une fois, portera gravement tort à notre pays.

J'en terminerai, monsieur le ministre, en vous posant quelques questions.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue, car vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Philippe Bassinet. Je termine, monsieur le président.

Concernant le programme Euréka, il semble que, cette année, environ 300 millions de francs ont été dépensés pour le financer. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser l'ordre de grandeur de ces sommes, ainsi que leur provenance ? Par ailleurs, à quelle hauteur entendez-vous participer au financement du programme Euréka pour l'année prochaine ?

L'article 15 de la loi de 1985 prévoit l'évaluation périodique des grands organismes de recherche. Allez-vous mettre en œuvre cette disposition législative ou l'abroger ? En particulier, allez-vous nous annoncer un programme d'audit des grands organismes ?

En ce qui concerne la culture scientifique et technique, quinze centres culturels scientifiques et techniques avaient été prévus. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ? Il y avait un cofinancement. Les signatures semblent être bloquées, monsieur le ministre, soit au niveau de votre ministère, soit à celui du ministère de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, bien que je le regrette, le groupe socialiste ne votera pas les crédits correspondant au budget de la recherche. Pourtant, quelles que soient les différences et les divisions qui existent entre nous, il aurait été bon que, sur un sujet comme celui-là, l'ensemble des parlementaires puissent se retrouver. Nous ne le pouvons pas, parce que votre budget est un mauvais budget pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le ministre, mes chers collègues, laissant errer mon regard sur ces bancs, j'en viens à m'interroger : où est donc passé le ministre de la recherche, je veux dire M. Giraud ? (*Sourires.*) Car si j'en crois, monsieur le ministre, les chiffres que vous nous communiquez à travers cet agrégat statistique que vous appelez le E.B.R.D., l'effort budgétaire de recherche-développement, le vrai ministre de la recherche, c'est M. Giraud, qui dispose de 30,8 milliards de francs, alors que le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, dont vous êtes chargé, ne pèse que 21 milliards de francs.

Cette interrogation ironique montre bien que vous avez laissé casser l'outil qui avait été forgé - non sans peine, croyez-le - quand a été créé le ministère de la recherche et de la technologie et mis en place le budget civil de la recherche et du développement technologique, notion opérationnelle, car c'était une enveloppe que maîtrisait le ministre de la recherche et de la technologie. Aujourd'hui, l'effort budgétaire de recherche et développement n'est qu'un agrégat fait d'estimations juxtaposées sur des budgets que vous ne maîtrisez pas, en fonction de conventions purement statistiques. Je pense en particulier à la défense nationale, mais également aux P. et T.

Le budget que vous nous présentez est en plus un budget maquillé. Chose rare, vous comparez les crédits de 1987 avec ceux de la loi de finances rectificative de 1986 qui avait transformé un budget en augmentation de 4 p. 100 en un

budget en diminution de 4 p. 100. Naturellement, il est possible de gonfler artificiellement le budget et vous pouvez essayer de tromper l'opinion.

Vous affirmez que les crédits de recherche augmenteront de 8,1 p. 100. Mais quand on analyse plus précisément les données, on constate que les crédits de la recherche auront diminué de 1986 à 1987.

Ces tours de prestidigitation ne sont pas dignes d'un homme de qualité et sympathique, comme vous l'êtes. (*Sourires.*)

Dans la réalité, les chiffres ont leur rigueur.

J'ai évoqué le démantèlement du ministère de la recherche et de la technologie et du budget civil de recherche et de développement. Vos crédits augmenteront par rapport à la loi de finances rectificative - très peu - mais baisseront par rapport à la loi de finances initiale de l'an dernier. Quant aux crédits de tous les autres budgets, ils sont en diminution, sans exception.

Pour l'Anvar - ce n'est pas moi qui l'ai créée, mais M. Giraud, et je l'ai trouvée en 1981 dans la corbeille de mon ministère - vous réduisez les crédits de 40 p. 100, ce qui n'est pas négligeable.

Le fonds de la recherche et de la technologie, qui était un outil pour faire travailler ensemble différents acteurs de la recherche, voit ses crédits passer de 1 000 millions de francs en 1986, avant le vote de la loi de finances rectificative, à 750 millions de francs en 1987.

En réalité, votre budget institutionnalise la coupure entre un ensemble recherche-enseignement supérieur, d'une part, et plusieurs ensembles technologie-industrie, d'autre part. Vous ne contrôlez plus que le quart du budget de la recherche, et c'est le contraire de ce qu'il faudrait faire.

Au total, et je le dis avec beaucoup de nostalgie, le Gouvernement auquel vous appartenez prépare la prochaine élection présidentielle ; il ne prépare pas l'avenir du pays. Il a besoin de faire des économies budgétaires pour tenir des promesses électorales. Il sacrifie pour cela l'avenir, car l'avenir, lui, ne votera pas en 1988 !

Le renoncement à la priorité à la recherche, retrouvée de 1981 à 1986 après avoir été abandonnée tout au long des années soixante-dix, est une grave erreur qui va à contresens des intérêts du pays, et des exigences de la compétition internationale.

Car si la période que nous vivons a un sens aujourd'hui, monsieur le ministre, c'est celle d'une compétition économique internationale impitoyable. Particulièrement néfaste est donc la réduction des moyens de la recherche appliquée, liée à l'industrie. J'ai déjà appelé cette politique le désarmement unilatéral de la compétition économique internationale. Et, naturellement, cela a une signification politique.

Depuis près d'un demi-siècle, les classes dirigeantes traditionnelles de la France ne sont pas à la hauteur de leurs tâches. On l'a vu en plusieurs circonstances, et rien n'est plus symbolique que la place accordée à cet égard à la recherche, parce qu'elle traduit la place qu'un gouvernement accorde à l'avenir et à la jeunesse.

Comment ne pas voir qu'après l'effort méritoire qui avait été fait par le général de Gaulle et Michel Debré de 1958 à 1968, les gouvernements de Georges Pompidou, puis de M. Giscard d'Estaing ont manqué à ce devoir fondamental ? Ce n'est sans doute pas un hasard que de privilégier la « rentabilité » à court terme, qu'elle soit économique ou électorale. Cela traduit une certaine manière d'approcher les problèmes.

L'histoire, au contraire, je le pense, retiendra que de 1981 à 1986 la gauche aura su incarner et défendre l'intérêt national.

Après avoir examiné ce budget dont vous êtes responsable, monsieur Devaquet, mais dont M. Monory aussi porte la responsabilité - toute la responsabilité...

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. C'est bien pourquoi je suis ici !

M. Jean-Pierre Chavènement. Je m'en réjouis, encore que je regrette l'absence de M. Giraud, puisqu'il pèse plus lourd que vous - en crédits, bien entendu.

Après avoir examiné ce budget, disais-je, il n'est pas indifférent de savoir, pour l'histoire de notre pays, que, lorsqu'on regarde les choses sur cinquante ans, on voit qui a fait son

travail, qui a fait son métier, pour la France, pour l'intérêt du pays, pour la jeunesse, pour l'avenir, et qui ne l'a pas fait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le président, messieurs les ministres, le développement scientifique et technique et, par conséquent, la recherche, constituent un enjeu décisif pour l'avenir de notre pays.

L'ampleur, la rapidité, l'accélération du mouvement des connaissances et le rôle croissant des sciences et des techniques dans l'économie, dans la vie sociale comme dans notre propre vie, marquent la situation actuelle. L'importance de l'effort de recherche d'une nation et son contenu sont donc déterminants.

Face à ce défi, l'écart est considérable entre les objectifs qui avaient été affirmés par la loi de 1982 et les orientations qui prévalent aujourd'hui.

En 1982, la recherche et le développement technologique étaient conçus pour aider le pays à sortir de la crise. Au contraire, les orientations technologiques et de recherche que le gouvernement actuel impulse visent à restructurer la recherche pour l'adapter aux objectifs de rentabilité financière immédiate et aux besoins des grandes sociétés capitalistes.

Cette tendance n'est certes pas nouvelle, puisque le plan triennal de 1985 avait déjà largement ouvert la voie. Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur, la profondeur et la cohérence des orientations remises en cause. Elles apparaissent non seulement au niveau des crédits et de leur affectation, mais aussi à celui de l'arbitraire qui préside à leur mise en œuvre.

Les aspects financier et structurel ayant été fort bien traités par mon ami Jean Giard, j'évoquerai donc la seconde caractéristique.

Les orientations de la loi de 1982 avaient été profondément marquées par l'intervention de la communauté scientifique et du monde du travail à travers un large débat démocratique. Au contraire, monsieur le ministre, ce qui est arrêté aujourd'hui relève de la décision d'un appareil politico-scientifique mis en place progressivement par le gouvernement auquel vous appartenez.

Des exemples multiples peuvent être donnés de cet arbitraire, dont le plus significatif est sans doute celui du C.N.R.S. Aucun texte de base ne permet au personnel et à ses représentants de prendre connaissance des orientations prévues. Tout est réglé au coup par coup, sans négociation, par la direction et les cabinets ministériels.

Une constante apparaît cependant : la réduction du rôle de toutes les instances élues dans l'évaluation et les orientations de la recherche. Ainsi, le conseil scientifique ne serait élu qu'au troisième degré. Le comité national, actuellement dissous - et donc non consulté sur la réforme - verrait ses compétences limitées. La gestion, l'évaluation et la promotion des chercheurs relèverait d'autres instances où la part de membres nommés pourrait être plus grande. Or, ce qui faisait l'originalité et la force du comité national, c'est précisément la capacité de coordination que lui conférait son large champ de compétence.

Plus généralement, les dispositions qui se mettent en place renforcent les prérogatives des instances et des personnes nommées au détriment de celles qui détiennent leur autorité par la voie électorale.

A l'I.N.S.E.R.M., la forme est quelque peu différente. Les commissions et le conseil scientifique sont coiffés par des comités composés pour l'essentiel de personnalités désignées.

A l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, c'est une équipe désignée par la direction qui, en fait, court-circuite les instances réglementaires d'évaluation. Cette orientation prévaut partout sous des formes diverses. Pour le Gouvernement, les syndicats et les personnels auraient outrepassé leur rôle en participant, par leurs élus, aux décisions de politique scientifique.

La ligne générale mise en œuvre vise donc à réduire la représentation élue des scientifiques et à renforcer celle des groupes de pression patronaux. C'est oublier que rien ne peut ni ne doit se faire en dehors des scientifiques eux-mêmes. La recherche est, en effet, une activité qui a trop besoin de la durée, de la permanence et de la cohérence dans l'effort pour être laissée à la merci de décisions dans lesquelles les préoccupations à court terme l'emportent sur l'intérêt général.

Cela ne signifie pas que nous sous-estimons la nécessité de l'évaluation, du suivi et du contrôle des travaux des scientifiques, mais que, selon nous, ce travail ne peut être raisonnablement assuré que par des scientifiques élus par leurs pairs.

La démocratie, la responsabilité des scientifiques sont la garantie de la qualité de la recherche. Chercher à affaiblir cette dimension, c'est porter préjudice à l'esprit scientifique et ouvrir les portes à une recherche utilitaire à courte vue.

La démocratie est, dans le même temps, au cœur de cette interrogation fondamentale : quel usage l'homme fait-il du progrès des connaissances ? Ces progrès serviront-ils à asservir l'humanité, voire à la détruire, ou aideront-ils les hommes à mieux maîtriser leur vie ?

Nous avons confiance dans la capacité de la communauté scientifique de notre peuple, profondément imprégné de traditions humanistes et pacifiques, à déjouer les plans dangereux que vous élaborez et que reflète votre budget. Aux raisons de rejeter celui-ci qu'a développées mon collègue Jean Giard s'ajoutent les atteintes à la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. J'appelle les orateurs - notamment les orateurs socialistes - à respecter leur temps de parole.

M. Jean-Pierre Perretti Della Rocca. Il faut rappeler à ces moralistes que la première morale, c'est le respect de son temps de parole ! (*Très bien ! sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. le président. Cher collègue, je vous fais grâce de vos commentaires.

La parole est à M. Pierre Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le ministre chargé de la recherche, chacun sait que plus la formation technologique est élevée, plus les chances d'insertion dans le monde du travail sont grandes. Mais chacun sait aussi que la formation doit être mieux adaptée, en tout cas le mieux adaptée possible, aux postes de travail offerts aujourd'hui et demain.

Ainsi, une formation technologique de bon niveau doit-elle permettre à celui qui l'a reçue de s'adapter aux techniques qui changent, doit le préparer à évoluer de façon rapide et permanente.

Au-delà de cet aspect qualitatif, il nous faut accueillir un nombre croissant de jeunes dans des filières de formation qualifiantes. Le développement des enseignements technologiques supérieurs doit rester une priorité.

Les I.U.T. constituent des structures de formation privilégiées pour assurer une bonne insertion des jeunes dans la vie professionnelle après deux ans d'études supérieures.

Le gouvernement de la gauche, avec les socialistes, avait décidé d'amplifier l'effort en faveur des formations technologiques universitaires. La loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel du 28 décembre 1985 fixait des objectifs ambitieux, mais nécessaires. Elle prévoyait d'augmenter, entre 1985 et 1990, la capacité d'accueil des étudiants de 50 p. 100 et de créer 500 postes par an pour les établissements technologiques de l'enseignement supérieur.

Les universités, en liaison avec les partenaires économiques régionaux, notamment les conseils régionaux, les conseils généraux, les municipalités, avaient fait un certain nombre de propositions. Ainsi, le 7 mars dernier, le gouvernement de Laurent Fabius avait retenu une trentaine de projets de départements nouveaux devant ouvrir d'ici à 1990 et qui s'ajoutaient à ceux prévus lors du comité interministériel du 27 juillet 1983.

Parmi ces projets nouveaux, figurait l'ouverture du département de génie mécanique à Tarbes.

Or, dans votre projet de budget pour 1987, le développement des filières technologiques est singulièrement ralenti, puisque quatre nouvelles ouvertures de département d'I.U.T. seulement sont prévisibles à la rentrée 1987, alors qu'il en faudrait pour le moins six, voire dix.

Votre réponse, monsieur le ministre délégué, à notre rapporteur, M. Cassaing, est très inquiétante à cet égard : « Il est nécessaire de marquer un ralentissement dans le développement quantitatif des départements d'I.U.T. ». Pourquoi nécessaire ? Est-ce une nécessité imposée par le ministère des finances, par M. Balladur ?

Dans le même temps, M. Monory indiquait ici même, le 8 octobre dernier, que « les entreprises recrutent souvent, désormais, sur la base de "bac + 2" » et qu'il fallait « développer les spécialisations courtes ».

Ainsi, d'un côté, le ministre de l'éducation nationale reconnaît qu'il est nécessaire de développer les formations universitaires, de type I.U.T., mais, d'un autre côté, le ministre délégué veut marquer un ralentissement du développement de la création de départements d'I.U.T. !

Monsieur le ministre délégué, au-delà de la nécessité de tenir un discours cohérent, il ne faut pas marquer de ralentissement. Ne commettez pas cette faute, qui serait lourde de conséquences pour nos jeunes, pour le développement économique de notre pays et pour un véritable aménagement du territoire.

Aujourd'hui et dans les années à venir, les universités doivent accueillir des étudiants en nombre sans cesse croissant et devront leur offrir des formations de plus en plus diversifiées et de plus en plus technologiques.

A côté des grandes universités situées dans les grandes villes, chaque ville moyenne devra avoir au moins un établissement d'enseignement supérieur autonome délivrant un diplôme technologique du cycle court universitaire. Ainsi les enfants des familles modestes pourraient-ils mieux accéder aux études supérieures. Et pensez aux économies de transports, de chambres universitaires, etc.

Un vrai aménagement du territoire commence par la possibilité d'accès la plus égalitaire possible aux sources du savoir. Les collectivités locales l'ont parfaitement compris et sont prêtes à participer à l'effort de l'Etat.

La municipalité de Tarbes, le conseil général des Hautes-Pyrénées ont décidé de s'engager à participer à la construction de nouveaux locaux nécessaires à la création du département de génie mécanique à l'I.U.T. de Tarbes.

Votre prédécesseur s'était engagé à ouvrir ce département. Aujourd'hui, compte tenu du budget que vous nous présentez et de votre réponse, que j'ai rappelée, à notre rapporteur, je suis extrêmement inquiet.

Etiez-vous, monsieur le ministre, manquer à la parole de l'Etat ? Allez-vous décourager les bonnes volontés locales ?

Je vous rappelle que Tarbes est la deuxième ville de Midi-Pyrénées. Elle a une tradition et un savoir-faire industriels. Elle possède un I.U.T., lié à l'I.U.T. de Toulouse, qui refuse de nombreux étudiants. Il est nécessaire d'y créer un véritable I.U.T. autonome, avec un département de génie mécanique intégrant l'informatique industrielle, la robotique et, plus largement, la productique, s'appuyant sur l'école nationale d'ingénieurs de Tarbes et sur les grandes entreprises du département et de la région, et débouchant sur une vraie filière technologique universitaire autour de la mécanique.

Votre réponse, monsieur le ministre, relève du respect de la parole de l'Etat. Elle relève aussi de la justice sur le plan universitaire. Elle relève surtout de l'efficacité de l'aménagement du territoire, et j'espère qu'elle sera positive.

Puis-je vous poser une autre question, tout à fait extérieure au sujet que je viens d'évoquer, même si elle concerne votre budget ?

Comment se fait-il qu'il n'y ait que 270 postes au concours de recrutement des professeurs d'E.P.S. cette année, alors qu'il manque 1 500 postes pour assurer les horaires légaux, qui sont déjà insuffisants pour donner aux élèves une formation et une préparation de qualité ? On peut d'autant plus le regretter qu'au C.A.P.E.S., cette année, 1 400 postes, toutes disciplines confondues, n'ont pas été pourvus, notamment en mathématiques et en physique, ce qui constitue un reliquat qui aurait pu être mis à profit pour l'éducation physique.

Monsieur le ministre, j'espère que vous pourrez répondre à ces deux questions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il y a moins d'un an, nous débattions ici même d'une loi de programmation sur la recherche, présentée par M. Curien.

Quel jugement l'opposition d'alors portait-elle sur cette loi ? M. Noir, principal orateur du groupe R.P.R., déclarait : « Si vous en restez, monsieur Curien, aux quelques mesures

timides, à cette homéopathie, je crains que la recherche française ne doive encore attendre pendant quelques mois les décisions dont elle a besoin.»

M. René Drouin. C'est pourtant un connaisseur, M. Noir !

M. Jean-Pierre Sueur. Quelques mois ont passé. Alors que les projets de loi présentés tant par M. Curien que par M. Chevènement traduisaient une forte ambition pour notre recherche publique - 3 p. 100 du P.I.B. en 1990, telle était la perspective ; création de 1 400 emplois en 1987, telle était la programmation - vous trouviez, messieurs de la majorité, que cela manquait d'ambition, que c'était homéopathique. Comment, dans ces conditions, pouvez-vous voter le budget de la recherche qui vous est soumis aujourd'hui, alors qu'il marque, cela a suffisamment été souligné depuis le début de la discussion, une diminution très importante de l'effort de recherche dans notre pays ?

J'ai lu aussi la plate-forme U.D.F.-R.P.R., qui date de quelques mois seulement.

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous ne l'avez pas votée, celle-là !

M. Jean-Pierre Sueur. « La recherche agronomique sera puissamment encouragée », disait-on à nos agriculteurs. Les agriculteurs constatent aujourd'hui que le budget de l'I.N.R.A., déjà amputé par le collectif budgétaire de printemps, connaît une nouvelle diminution.

M. René Drouin. Mais ils ont M. Guillaume !

M. Jean-Pierre Sueur. Il disait aux entreprises : « l'effort de la recherche sera maintenue, mais réorientée en direction des entreprises elles-mêmes ». Aujourd'hui, qu'il s'agisse des dotations de l'Anvar ou du fonds de la recherche et de la technologie, les crédits affectés à la recherche industrielle diminuent.

Donc, messieurs, vous faites le contraire de ce que vous avez dit il y a un an, mais aussi le contraire de ce que vous disiez il y a quelques mois.

Cette politique sera très préjudiciable pour l'avenir de notre pays. J'insisterai plus particulièrement sur l'effet néfaste qu'elle aura sur la coopération internationale, monsieur le ministre, et je vous poserai deux questions précises à cet égard.

La première question concerne un établissement de recherche placé sous votre tutelle : l'O.R.S.T.O.M. Dans un courrier, rendu public, on demande à M. Pilet, éminent professeur et membre de l'académie nationale de médecine, de rédiger un audit sur cet organisme.

M. Alain Devaquet, ministre délégué auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Qui demande ?

M. Jean-Pierre Sueur. Il est écrit : « Je souhaite recueillir un avis sur l'ensemble de l'activité de l'O.R.S.T.O.M. tant sur l'opportunité de lui conserver son statut actuel d'E.P.S.T. que sur la validité de son organisation interne en départements et unités de recherche qui ont facilité politisation, autogestion et responsabilisation. »

Qui a signé cette lettre ? Vous le savez, monsieur le ministre, il s'agit de votre collègue, M. Michel Aurillac.

Comme vous exercez conjointement avec M. Aurillac la tutelle de l'O.R.S.T.O.M., - dont la totalité des crédits provient de votre ministère - pouvez-vous nous dire si, en votre qualité de ministre chargé de la recherche, vous approuvez les termes de la lettre dont j'ai donné lecture, si vous avez décidé de vous désintéresser totalement de cet organisme ou si vous êtes partisan de lui conserver son statut d'établissement public scientifique et technique, si vous êtes partisan de remettre en cause son organisation interne et, en particulier, la pluridisciplinarité ?

Je voudrais connaître votre sentiment à ce sujet car, jusqu'à présent, vous avez été étrangement silencieux. Cela me conduit, comme M. Bassinet et M. Chevènement, à me demander s'il y a encore un ministère de la recherche. En effet, on a l'impression que vous avez renoncé à exercer l'autorité qui devrait être la vôtre sur l'O.R.S.T.O.M. Mais j'espère que vous me démentirez.

J'en viens au programme Euréka. La loi de programmation avait prévu d'affecter un milliard de francs : une somme de 300 millions de francs devait être versée par le F.I.M. et une autre de 700 millions allouée au titre du B.C.R.D. ou du ministère des P. et T. Or, à l'heure actuelle, seuls 300 millions ont été dégagés en 1986 pour financer les premiers projets Euréka. De plus, le F.I.M. n'aurait accordé aucun prêt et un certain mystère règne quant aux crédits qui devaient être versés aussi au titre du B.C.R.D. qu'à un autre titre.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que 700 millions seraient réservés dans ce budget pour le financement du programme Euréka. Quelle est la répartition, chapitre par chapitre, de cette somme ? Actuellement, aucun des documents qui nous ont été remis, aucune de vos déclarations ne permet de répondre à cette question, ce qui jette un doute sur votre volonté de mettre en œuvre le programme Euréka tel qu'il avait été conçu.

Ma conclusion, monsieur le ministre, sera simple. De même que votre collègue Madelin est le ministre de la non-politique industrielle (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) et qu'il le revendique lui-même, vous apparaissez aujourd'hui comme le ministre de la non-politique de la recherche parce que vous récusiez d'avance toute idée de programmation. Comme le disait M. Chapuis ce matin, on ne voit pas véritablement de politique de la recherche. En ce domaine comme en tant d'autres, le libéralisme apparaît comme une démission. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. J'invite tous les orateurs à relire l'article 55, alinéas 1 et 2, du règlement car je crois que je devrai un jour en faire une application stricte.

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Messieurs les ministres, mes chers collègues, l'effort de recherche doit procéder d'une démarche continue. Or si l'ensemble des Français convient que c'est dès aujourd'hui qu'il faut préparer le XXI^e siècle, j'ai le regret de vous indiquer, monsieur le ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur, que ce n'est pas avec le projet du budget pour 1987 que vous en prendrez le chemin.

Mes collègues viennent de développer précédemment les différents problèmes touchant à la recherche. Pour ma part, je traiterai de l'objectif qui était inscrit dans le plan triennal 1986-1988 : la création annuelle de 1 400 emplois supplémentaires de chercheur, d'ingénieur, de technicien et d'administratifs.

En ce qui concerne les chercheurs, la création de ces emplois devait nous permettre de rattraper notre retard sur nos principaux partenaires des pays industrialisés. Je vous rappelle que la France compte moins de quatre chercheurs pour 1 000 actifs, alors que l'Allemagne en compte cinq et les Américains plus de six.

Vous avouez, dans ce projet de budget rigoureux, que vous souhaitez « alléger les structures ». Mais quand on est en queue de peloton, c'est une mauvaise idée, monsieur le ministre. Est-ce déjà le résultat de la campagne de dénigrement contre le C.N.R.S. ? Et même si ces suppressions vont affecter en priorité les postes mis en réserve dans le cadre des mesures de « gel des emplois », il n'en reste pas moins vrai que les organismes de recherche vont supporter ces réductions d'effectif.

Le nombre des chercheurs, qui avait augmenté annuellement de 3,6 p. 100 en moyenne de 1981 à 1986, ne progressera que de 1,1 p. 100 en 1987.

Plus grave encore : alors que les effectifs des personnels I.T.A. - ingénieurs, techniciens et administratifs - s'étaient accrus de 2,5 p. 100 par an en moyenne durant la même période, ils baisseront cette année de 1,46 p. 100 puisque vous allez supprimer 535 emplois. Est-ce là le fruit de la campagne de dénigrement contre les personnels A.T.O.S. et contre les personnels techniciens, lesquels ont été critiqués dans plusieurs rapports en raison de leurs horaires effectifs de travail ? Pour ma part, je tiens à leur rendre hommage.

Cela dit, je suis persuadé que ce problème des effectifs est, aujourd'hui, un problème prioritaire pour les universités et les centres de recherche. Si vous continuez à diminuer le nombre de postes d'A.T.O.S. dans les universités, ou celui des techniciens dans les organismes de recherche, vous allez étouffer la recherche.

Au total, vous allez supprimer 700 postes dans les universités et 270 postes dans les organismes de recherche. Il faut remonter à 1970 pour constater une baisse des effectifs.

Cette diminution de postes conduit à déséquilibrer la pyramide des âges des chercheurs dont la majorité atteint l'âge de quarante ans.

Les chiffres que vous nous avez fournis, monsieur le ministre, m'ont permis de faire certaines constatations. C'est ainsi qu'un tiers des chercheurs ont plus de quarante-cinq ans, alors que moins de 7 p. 100 en ont moins de trente. Or, vous qui, comme moi, êtes un chercheur universitaire, vous savez que c'est à moins de trente ans qu'un chercheur est le plus créatif. Aviez-vous consulté ces chiffres quand vous avez décidé de bloquer le recrutement de 450 chercheurs ?

Nous avons développé la formation à la recherche et par la recherche, grâce aux allocations de recherche. Or, leur nombre restera en 1987 identique à celui de 1984, soit 1 900 allocations. Il est vrai que, dans la mesure où vous n'augmentez pas le nombre des chercheurs, il est logique de ne pas accroître celui des bourses. Il en va de même pour les bourses C.I.F.R.E. - contrat industriel de formation pour la recherche - ou pour les bourses de doctorat d'ingénieur. Cela est dangereux car, en figeant les allocations de recherche, vous empêchez le développement de nouvelles disciplines.

La réduction du nombre des I.T.A. est, à mes yeux, très grave, car non seulement elle empêchera les universités et les laboratoires de fonctionner, mais surtout elle bloquera le développement des nouvelles filières technologiques, comme l'informatique, la robotique ou les biotechnologies. Ces disciplines n'ont pas encore atteint leur régime d'équilibre en encadrement ou en postes budgétaires. En diminuant le nombre des I.T.A., vous allez bloquer le développement de ces disciplines pour lesquelles nous avons pourtant affirmé la priorité.

A cet égard, je prendrai l'exemple du centre régional d'informatique de Nancy qui dispose d'un effectif de 140 personnes et de 90 équivalents-chercheurs. Seuls six postes d'I.T.A. lui sont affectés, alors qu'il lui en faudrait trente pour pouvoir se développer normalement. Les conséquences de cette situation sont déjà perceptibles. C'est ainsi que, dans la mesure où l'on n'a pu affecter aucun ingénieur à l'adaptation et à l'évolution d'un logiciel d'amélioration de la programmation créé par un chercheur du C.R.I.N., en collaboration avec le M.I.T., la maîtrise de ce projet est passée au M.I.T.

Des projets ne seront pas réalisés en France, des retombées industrielles ne verront jamais le jour, des chercheurs quitteront notre pays : telles seront les conséquences de ce budget de 1987.

Et pourtant, ce sont ces chercheurs et ces enseignants chercheurs français qui ont permis à la recherche fondamentale et appliquée française de faire des percées sans précédent au cours des dernières années. Citons, par exemple, l'achèvement du Nautile en 1985, cet engin autonome habité, capable de descendre à 600 mètres de fond et d'explorer 87 p. 100 des fonds océaniques ; l'isolement par l'institut Pasteur de Lille des premiers virus oncogènes ; la carte à mémoire ; les tests de diagnostic du S.I.D.A. par l'institut Pasteur de Paris.

En réduisant le nombre des chercheurs, vous obérez pour l'avenir ces découvertes fondamentales et appliquées.

D'ailleurs, n'est-ce pas un groupe de prix Nobel et de chercheurs de renom qui vous critiquait au printemps ? N'est-ce pas M. Calvet, le P.-D.G. de Peugeot, qui s'interroge aujourd'hui sur vos objectifs ?

Avec le collectif budgétaire et le projet de budget pour 1987, vous inversez la croissance de l'effort public de recherche, vous rompez l'équilibre que nous avions créé dans le plan triennal, vous abandonnez les objectifs du 9^e Plan - il est vrai que le Gouvernement a remplacé le Plan par un commissariat à la stratégie. C'est pourquoi, monsieur le ministre, en guise de conclusion, je vous invite à réfléchir sur cette phrase qui résume les différences entre la politique de M. Curien et la vôtre : « Mieux vaut un bon plan triennal que des stratégies douteuses dans la préparation de l'avenir. » (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Bruno Mégret.

M. Bruno Mégret. Avec le budget de la recherche, nous touchons, monsieur le ministre, à l'un des secteurs les plus vitaux pour notre avenir national car la science et les techno-

logies avancées constituent et commandent notre futur, notre puissance, notre souveraineté. Si nous ne les maîtrisons pas, la France et les pays d'Europe ne pourront se maintenir en tant que grandes nations, ni même comme nations libres !

Or la situation de notre recherche est inquiétante. Certains futurologues américains nous voient déjà, d'ici à quarante ans, dans le peloton de tête des pays du tiers monde. Même le très officiel commissariat général au Plan indiquait, en 1985, dans un rapport remis au Premier ministre d'alors : « La menace que la France se retrouve durablement en deuxième division sur le plan technologique se profile pour l'an 2000. »

C'est la raison pour laquelle mon groupe attache une importance considérable à cette question de la recherche et du développement. Il s'agit d'un des trois ou quatre enjeux décisifs dont dépend notre avenir et qui motivent notre engagement politique.

Monsieur le ministre, face à cet enjeu, votre budget est bien terne et votre politique bien timide.

La recherche a déjà été durement touchée au printemps dernier par des annulations de crédits qui l'ont amputée de près de 3 milliards de francs. Or vous ne reconstituez pas une réelle progression des crédits de la recherche puisque vous n'annoncez qu'une augmentation de 6,1 p. 100 par rapport aux crédits dépensés en 1986. En réalité, votre projet de budget pour 1987 est en baisse par rapport au budget initial de 1986. Vous pratiquez en fait le principe de la quinzaine commerciale : après avoir augmenté les prix en catimini, on les baisse quinze jours plus tard à grand renfort de publicité !

Plus grave encore, le budget civil de recherche et développement enregistre une baisse en francs constants par rapport aux crédits dépensés en 1986. La croissance de l'effort budgétaire de recherche et développement dont vous parlez résulte simplement de la bonne tenue de la recherche militaire, ce dont nous nous félicitons, mais qui ne nous paraît pas de nature à compenser la faiblesse des budgets civils.

Monsieur le ministre, tout cela est grave, très grave. En effet, la dépense nationale de recherche et développement est nettement insuffisante par rapport à celle de nos principaux concurrents. En 1985, elle représentait 2,2 p. 100 du P.I.B., contre 2,7 p. 100 aux Etats-Unis et 2,6 p. 100 au Japon. Quant à la République fédérale d'Allemagne, elle avait dépensé une fois et demie notre contribution pour sa recherche et son développement.

Ce n'est pas de cette façon que l'on atteindra l'objectif de 3 p. 100 en 1990. Votre politique n'est pas assez ambitieuse.

Nous sommes également déçus parce que vous ne vous attaquez pas réellement au problème du rendement de la recherche publique, que ce soit sur le plan des structures ou sur celui des hommes.

Monsieur le ministre, les énormes complexes que constituent les grands organismes français de recherche publique, le C.N.R.S. notamment, souffrent d'une hypertrophie de leur administration centrale. Comme tout organisme bureaucratique, ils sont, hélas ! gangrenés par l'action de syndicats irresponsables...

M. Jean-Claude Cassaing. C'est scandaleux !

M. René Drouin. C'est l'orateur qui est irresponsable !

M. Bruno Mégret. ... qui, dans certains secteurs de la recherche, ont, pour reprendre vos propres termes, monsieur le ministre, dépassé leur rôle naturel pour devenir des juges scientifiques des hommes et des crédits. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. René Drouin. C'est mauvais !

M. Bruno Mégret. Il faut casser cette logique bureaucratique.

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est surtout vous qui cassez la recherche !

M. Bruno Mégret. Et, pour la faire, mesdames, messieurs, il n'y a qu'une solution : supprimer l'effet de masse, décentraliser davantage la recherche, donner une large autonomie aux laboratoires et les associer aux universités, où nombre de capacités sont sous-utilisées.

Nous sommes également déçus que vous ne preniez pas à bras-le-corps le problème de la carrière et du statut des chercheurs. Comment peut-on être chercheur à vie, en ayant pour seul horizon de carrière la lente montée des échelons indi-

ciaires de la fonction publique ? Monsieur le ministre, il faut s'atteler à ce difficile problème et, là aussi, casser la logique bureaucratique en organisant plus systématiquement des passerelles vers l'enseignement, vers l'industrie. En contrepartie, il convient d'assurer aux chercheurs le statut social qu'ils méritent. En effet, trop souvent encore, ils sont mal payés et contraints de travailler dans un environnement scientifique médiocre. La fuite des cerveaux demeure, hélas, une réalité contre laquelle il faut se battre !

En conclusion, nous regrettons que vous n'avez rien fait en faveur de la recherche industrielle. C'est grave, monsieur le ministre. Que votre Gouvernement réduise les subventions aux entreprises et les remplace par des allègements de charges, soit ! nous y sommes favorables. Mais où est votre politique spécifique de la recherche industrielle ?

Vous annoncez seulement 1,1 milliard de francs de crédit d'impôt. Où est donc la grande politique de capital risque ? Où est la grande politique de coopération publique privée ?

Monsieur le ministre, votre politique et votre projet de budget manquent de souffle, alors que le secteur dont vous avez la charge devrait bénéficier de toutes les priorités. Cela nous inquiète, car votre projet de budget commande largement notre avenir. Si vous ne vous engagez pas dans la voie d'un redressement d'envergure, nous ne pourrions soutenir votre action ni voter votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Jean Giovannelli.

M. Jean Giovannelli. Monsieur le ministre, l'analyse du projet de budget de l'enseignement supérieur révèle que les deux catégories les plus mal loties sont les A.T.O.S. et les étudiants.

En ce qui concerne les étudiants, votre projet de budget pourrait à première vue paraître acceptable si leur nombre restait constant. Or, à chaque rentrée universitaire, le nombre de jeunes poursuivant leurs études après le baccalauréat croît dans des proportions proches de 3,50 à 4 p. 100, soit 30 000 à 35 000 unités. Il en sera de même lors de la rentrée de 1987. C'est tout au moins ce que vous avez annoncé devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Ce rythme de croissance, rappelons-le, était jugé insuffisant par votre prédécesseur, M. Chevènement. Aussi étions-nous en droit d'attendre une augmentation substantielle des crédits pour 1987. Malheureusement, il n'en est rien ; ceux qui sont mis à votre disposition sont notoirement insuffisants.

Les crédits affectés aux œuvres sociales qui, rappelés, servent essentiellement à la gestion des cités et restaurants universitaires, ont constitué, durant les cinq dernières années, une composante essentielle de l'action des pouvoirs publics en faveur du développement des enseignements supérieurs avec, pour corollaire, une avancée vers une véritable démocratisation. Or, sous prétexte d'un ajustement aux besoins, nous constatons une diminution de 4 p. 100 des crédits d'action sociale de votre ministère, lesquels passent de 732 millions de francs en 1986 à 704 millions de francs en 1987. Compte tenu de la progression du nombre des étudiants et de l'inflation, au moins 770 millions de francs eussent été nécessaires pour maintenir les acquis de l'année précédente.

En effet, ainsi que l'a noté le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, M. Cassaing, une augmentation d'au moins 4 p. 100 sera nécessaire pour équilibrer les comptes des restaurants universitaires durant l'année scolaire 1987-1988. Le prix minimal du ticket sera de 9,70 francs, en hausse de 8 à 9 p. 100. La conséquence inévitable en sera une certaine désaffection des étudiants et une baisse de la fréquentation, donc une perte de recettes pour le C.R.O.U.S., qui connaîtra de nouvelles difficultés de gestion.

Ces énumérations de chiffres peuvent, de prime abord, ressembler pour certains à des comptes d'apothicaire, mais elles mettent en évidence les économies réalisées à l'encontre de la majorité des étudiants : elles auront des répercussions gênantes pour la bonne marche du système.

J'en profite pour vous rappeler que la situation des personnels des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires reste bancale. Ils attendent toujours un statut de droit public qui, selon votre prédécesseur, M. Schwartzberg, devait être élaboré, mais qui ne l'a toujours pas été. Des mesures financières transitoires avaient été prises en faveur de ces personnels en 1986. Ne vous semblerait-il pas

opportun de mettre fin, dans des délais raisonnables, à une situation fort injuste pour ceux qui la subissent ? Quelles sont vos intentions à cet égard ?

Les crédits affectés aux bourses augmenteront de 18 p. 100 par rapport au budget de 1986 : ils passeront de 1 milliard 847 millions de francs à 2 milliards 58 millions, compte tenu du collectif budgétaire d'avril 1986, soit une augmentation de 11,4 p. 100.

Grâce à la politique volontariste menée en la matière, de 1981 à 1986, par les gouvernements socialistes, le nombre des boursiers a augmenté régulièrement de près de 60 000 en cinq ans. Il est passé de 110 000 à 168 000 à la rentrée de 1985. Il est raisonnable de penser que, à la rentrée de 1987, leur nombre sera supérieur de 7 à 8 p. 100 à celui de 1986 - ils étaient alors 180 000. Dès lors, la croissance réelle du taux des bourses ne sera que de 2 à 3 p. 100.

Ces crédits nous apparaissent trop limités pour contribuer à améliorer le sort des étudiants les plus démunis.

En outre, pour les étudiants non boursiers, qui constituent environ 80 p. 100 de la population étudiante, les droits d'inscription passeront de 330 francs à 450 francs, soit une augmentation de 33 p. 100, à laquelle il faut ajouter l'augmentation de la cotisation annuelle de sécurité sociale - elle passe de 450 francs à 640 francs, en hausse de plus de 40 p. 100. Est-il exact que cette cotisation serait jugée insuffisante ? Qu'il serait dans vos intentions de la porter à 821 francs, c'est-à-dire au même niveau que la cotisation versée au titre de l'assurance personnelle par les jeunes de moins de vingt-sept ans ?

Au total, les crédits affectés à l'action sociale dans ce projet de budget de l'enseignement supérieur pour 1987 ne sont pas à la hauteur des besoins.

Comme le budget dans son ensemble, vos crédits ne contribuent pas à la justice sociale et ils n'ont pas l'ambition des projets qui avaient été établis par vos prédécesseurs socialistes ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. René Drouin.

M. René Drouin. Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous vivons en état de guerre économique mondiale.

Il ne s'agit pas seulement d'une analogie militaire. Ce conflit est réel et ses lignes de force orientent l'action des nations mais aussi la vie des individus.

L'objet de cette guerre est, pour chaque nation, de créer chez elle, si possible, des emplois et des revenus nouveaux dans des industries à haute technologie, car si les économies nationales se sont fait la courte échelle, lors de la période des « miracles économiques » - je veux parler des années soixante, soixante-dix - elles se font des croche-pieds depuis que la crise est apparue.

C'est en exportant davantage de produits, de services, d'invisibles que chaque nation pourra se resituer sur l'échiquier mondial, où les entreprises sont la clé de voûte du succès.

La créativité et l'innovation sont des atouts fondamentaux des entreprises jetées dans la compétition, car le scientifique est devenu un facteur important de cette guerre d'un temps nouveau.

C'est par l'union de l'entreprise - de ses cadres, de ses travailleurs - et du scientifique que se développent les technologies nouvelles qui irriguent le monde en produits de consommation et services, dont les taux de croissance sont bien supérieurs à ceux des grandes industries de base traditionnelles.

Chaque nation doit encourager ses entreprises en les mettant en état d'innover, d'exporter sans cesse davantage, de s'implanter à l'étranger, bref, de se développer dans un contexte devenu mondial.

Or, la France s'oriente, elle, sous l'impulsion de votre gouvernement, monsieur le ministre, dans une direction diamétralement opposée.

Historiquement les dépenses de recherche-développement sont notoirement insuffisantes, chacun le sait, dans les entreprises. Leur contribution à l'effort national de recherche ne représente que 43 p. 100 de l'effort global de recherche.

Par ailleurs, l'aide publique est concentrée à 82 p. 100 sur deux branches : l'aéronautique - 50 p. 100 -, et l'électronique - 32 p. 100.

Si l'on tient compte également de l'effort nucléaire et des 4 milliards que reçoit le C.E.A., on voit qu'il reste très peu de ressources, environ 2 milliards, pour ce que l'on peut appeler la « recherche diffusée ».

Ainsi l'aide publique n'assure que 4 p. 100 de la recherche des industries agro-alimentaires. Or, contrairement aux mythes de votre discours libéral, l'Etat finance en République fédérale d'Allemagne deux fois plus qu'en France la recherche de la construction mécanique et six fois plus celle de la métallurgie de base...

Dans ce contexte, monsieur le ministre, vous venez de réduire très fortement tous les crédits incitatifs. Le ministère de la recherche dispose en particulier du F.R.T. - le fonds de la recherche et de la technologie. Ce F.R.T., qui s'élevait à 1 170 millions de francs en 1985 et qui était prévu à 1 072 millions de francs en 1986, a été divisé de moitié le 17 avril dernier. Il remonterait à 750 millions de francs seulement en 1987, dont une partie pour Euréka.

Or ce fonds permet au ministère de la recherche de financer une série de programmes « mobilisateurs » ou « prioritaires » qui rassemblent les efforts des laboratoires publics et privés sur des thèmes capitaux comme la biotechnologie, la productique ou les matériaux.

Il favorise donc les rapprochements nécessaires entre l'Université et l'industrie : ces crédits vont pour 70 p. 100, aux entreprises. Or, en avril dernier, dispersés entre une vingtaine de grands chapitres, ces crédits ont été rétrécis parfois de plus de 70 p. 100 - c'est le cas de la productique - ou de 90 p. 100 pour les crédits de recherche océanographique, ce qui équivaut à une annulation.

En aval de ces actions de recherche interviennent les aides à l'innovation distribuées aux entreprises par l'Anvar, pour mener à bien des développements industriels.

En 1987, l'Anvar ne pourra distribuer que 900 millions de francs contre 1 117 millions de francs en 1985. Quelle régression, monsieur le ministre !

Vous justifiez ce recul en arguant que les grandes entreprises n'ont pas besoin de ces prêts. Cet argument est plus que « relatif » puisque 61 p. 100 de l'aide à l'innovation en 1985 sont allés aux P.M.E. de moins de 500 personnes et 84,6 p. 100 à celles de moins de 2 000 personnes.

La montée des remboursements d'aides à l'Anvar - 23 millions de francs en 1982, 149 millions de francs en 1985, plus de 250 millions de francs l'an prochain - semble signifier que les affaires soutenues ont été généralement bien sélectionnées : elles ont dégagé du chiffre d'affaires et de l'emploi.

D'après l'Anvar, chaque franc d'aide engendrerait 10 francs de chiffre d'affaires annuel.

J'aimerais justement vous citer l'effet sur l'emploi que revêt l'action de l'Anvar. Selon les résultats d'une enquête de *Sciences et Technologies* et des banques populaires, auprès de 880 P.M.E. ayant innové au cours des cinq dernières années, 3 000 emplois ont été créés et 4 000 consolidés grâce à l'action de l'Anvar.

Les restrictions budgétaires sont encore aggravées par la suppression, le 1^{er} août dernier, du fonds industriel de modernisation. Le F.I.M. avait deux attraits : il était distribué par l'Anvar, sur critères technologiques, sans aucune exigence de garantie financière, et il proposait des prêts à 8,75 p. 100.

Contrairement à vos affirmations, le prêt bancaire aux entreprises réservé aux P.M.E. ne le remplace nullement, puisque cette procédure n'a aucune spécificité technologique et que les banques, vous le savez, monsieur le ministre, n'ont nulle envie d'assumer les risques, alors qu'elles devraient le faire, bien entendu.

La mort du F.I.M., qui fournissait aux P.M.E. une demi-douzaine de milliards de francs d'investissements en équipements et services technologiques, doit par conséquent être considérée comme une grave erreur.

Ainsi, contrairement aux justifications que vous avancez, votre projet de budget renforce le poids des grands programmes qui bénéficient surtout à certaines grandes entreprises, au détriment de la diffusion du progrès technique dans les P.M.E. et dans les secteurs dits traditionnels comme l'automobile, la mécanique, le textile, l'agro-alimentaire, là où justement l'effort technologique fait cruellement défaut et là où se trouve en grande partie l'emploi national.

Ce n'est pas en allant dans ce sens que l'on renforcera la compétitivité internationale des entreprises françaises - que l'on appelle seulement de ses vœux - ni le commerce extérieur de France, largement fragilisé par une modernisation trop lente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès de M. le ministre de l'éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

M. Alain Devaquet, ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il n'est guère facile de répondre en une vingtaine de minutes à quatre heures d'interventions, dont certaines ont été pour le moins enthousiastes. (*Sourires.*)

Je me bornerai, dans deux domaines, celui de la recherche et celui de l'enseignement supérieur, à dispenser un éclairage que je voudrais complet sur une demi-douzaine de problèmes essentiels.

En ce qui concerne la recherche, j'ai apprécié les propos de M. Chapuis sur la liaison entre recherche industrielle et recherche publique. Les quelques mois que j'ai consacrés au projet de loi sur l'enseignement supérieur ont quelque peu ralenti, j'en ai conscience, ma réflexion sur la politique de la recherche. Néanmoins je considère, pour tout un ensemble de raisons, que ces quelques mois n'ont pas été perdus. Dans quelques semaines, je l'ai indiqué à la commission des affaires culturelles et à la commission de la production et des échanges, après avoir présenté ma réflexion sur la politique de recherche, celle-ci sera rendue publique.

Bien entendu, je ne répondrai pas sur tout un ensemble d'affirmations et de chiffres souvent aussi péremptores les uns que les autres, car une réponse prendrait certainement bien trop de temps. Un exemple me suffira, le premier chiffre cité d'ailleurs par le premier rapporteur, M. Giard.

Selon vous, monsieur Giard, les dépenses ordinaires « à structure constante », entre 1986 et 1987, diminueraient de 20 p. 100. Je ne suis pas sûr que votre idée de la notion de « structure constante » soit bien établie.

Si je me réfère à la loi de finances initiale de 1986 - pas la loi de finances rectificative - avec ses 17 693 millions de francs, afin de rétablir la « structure constante » entre les deux budgets, 1986 et 1987, je dois tenir compte de tout un ensemble de modifications.

Vous, vous ne l'avez pas fait : au titre du C.E.A., 3 milliards de francs de dépenses ordinaires, inscrites cette année au budget de l'industrie ; au titre de l'ANVAR, 156 millions de francs de dépenses ordinaires, inscrites aussi au budget de l'industrie en 1987 ; au titre de la C.S.I., 337 millions de francs de dépenses ordinaires, transformés en autorisations de programme en 1987 ; au titre de l'I.N.E.D., 38 millions de francs de dépenses ordinaires, inscrites au budget des affaires sociales en 1986 ; au titre du C.E.M.A.G.R.E.F., 60 millions de francs de dépenses ordinaires figurant au budget de l'agriculture en 1986 ; enfin, au titre de l'administration centrale de la recherche, 97 millions de francs, crédits inscrits au fascicule commun en 1986.

Telle est la structure constante. Elle a pour résultat, si l'on veut procéder à la comparaison que vous tentez d'établir, de ramener les dépenses ordinaires de la loi de finances initiale de 1986 à 14 milliards 309 millions de francs et à mettre en évidence « à structure constante » cette fois-ci, une diminution de 1 p. 100 en 1987 par rapport à 1986, non pas une diminution de 20 p. 100. Ce n'est qu'un exemple entre autres ! Croyez bien que je pourrais les multiplier sur les chiffres et sur tout un ensemble d'autres affirmations.

Pardonnez-moi de m'être donné une petite satisfaction passagère. Je préfère traiter des grands problèmes.

Au niveau de la recherche, notre querelle sur les chiffres de l'effort budgétaire, du budget civil ou des dépenses nationales a une signification : on ne peut pas se fonder sur un seul indicateur pour définir la politique française de la recherche et du développement.

M. Jacques Sourdille. Absolument.

M. le ministre, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. En fait, mesdames, messieurs, toute une pyramide d'indicateurs, du plus vaste au plus étroit, doivent nous servir et être mentionnés. Ce sont d'ailleurs les seuls chiffres que je me permettrai de citer.

Le socle sur lequel repose tout budget, c'est le P.I.B. qui, entre 1986 et 1987, va varier de 4 900 milliards à 5 140 milliards de francs, soit une augmentation de 5 p. 100. Par rapport à ce taux d'augmentation du P.I.B. se jugent les évolutions de tous les budgets de la nation.

Considérons celui de la recherche. La base, c'est ce qu'on appelle la dépense nationale de recherche et de développement, toutes les dépenses publiques, civiles et militaires, ou

privées - entreprises - consenties pour la recherche et le développement. Voici les estimations : la dépense était de 117 milliards de francs en 1986 ; elle sera de 127 milliards de francs en 1987, ce qui représente une augmentation de 8,5 p. 100.

Dans cette dépense nationale, un sous-ensemble apparaît, mentionné par plusieurs députés : l'effort budgétaire de recherche et d'offensive que le pays consent, je veux parler de l'effort public, civil ou militaire. De 74 milliards de francs en 1986, il s'élève à 80 milliards de francs en 1987. C'est l'augmentation de 8,6 p. 100 signalée par certains intervenants.

A l'intérieur de cet effort budgétaire apparaît le B.C.R.D., budget civil de la recherche et du développement, c'est-à-dire l'effort militaire exclu : il ne reste que l'effort civil, tous ministères confondus. Or, de 38,8 milliards de francs en 1986, le chiffre est passé à 39 milliards en 1987, soit une hausse de 0,6 p. 100.

Plus haut encore, examinons le budget du seul ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur : il passe de 19,8 milliards de francs, en 1986, à 21,04 milliards en 1987, soit un accroissement de 6,1 p. 100 souligné également par divers orateurs.

Enfin, j'y tiens, avec ce que l'on appelle le budget des E.P.S.T., établissements publics scientifiques et techniques, ceux qui, dans notre pays, font la recherche fondamentale. Il passe, en 1987, à 13,6 milliards de francs, soit une augmentation de 9,1 p. 100.

C'est cette pyramide que nous devons garder devant les yeux pour juger globalement, dans toutes ses composantes, l'effort de recherche de notre pays.

Notre démarche, dans la préparation du projet de budget pour 1987, diffère bien entendu de celle adoptée par nos prédécesseurs. Nous avons été attentifs à deux éléments. Premièrement, il fallait assurer une progression significative, en volume, des crédits de recherche et de développement. Deuxièmement, nous devons être attentifs, ce qui n'a peut-être pas toujours été le cas les années précédentes, à assurer une progression compatible avec les objectifs globaux de dépenses du Gouvernement, mais aussi à prendre des décisions cohérentes avec certaines politiques plus sectorielles, comme celles relevant du domaine de la défense.

En obtenant une augmentation du budget du ministère de la recherche de 6 p. 100, de 8 p. 100 avec les crédits de la recherche militaire, nous avons réussi, je crois, à concilier l'ambition et le sérieux. Que M. Jean-Pierre Chevènement me permette de le féliciter pour sa spirituelle tentative de comparaison entre le ministère de la recherche et celui de la défense. Je crois pouvoir lui répondre qu'il en allait exactement de même lorsque M. Curien était à la recherche - l'année dernière encore, le budget de la recherche militaire était de 25 milliards de francs supérieur au budget du ministère de la recherche de M. Curien.

M. Philippe Baeleinet. Vous comparez avec le budget civil de recherche et de développement ?

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le ministre, il y avait un B.C.R.D. ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Peut-être que M. Curien lui-même n'apprécierait pas vraiment ce trait d'esprit !

M. Jean-Pierre Chevènement. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Pardonnez-moi, mais je n'ai que vingt minutes, monsieur Chevènement, et j'aimerais pouvoir les employer correctement.

Soyez sans crainte : j'ai relevé à quel point le début de votre intervention était spirituel - c'est le moins que je pouvais faire.

M. Jean Giovannelli. Mais vos chiffres ne sont pas tout à fait exacts ! Ils ne correspondent pas à la vérité !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Dans ce budget civil, au-delà de ce double objectif de sérieux et d'ambition, certains principes, qui sont valables pour tous les autres budgets, ont été suivis.

Le fonctionnement courant des laboratoires a simplement été reconduit. Cette mesure tient compte de la baisse des coûts de l'énergie et a pour objectif d'inciter les organismes

de recherche à accroître l'efficacité de leur gestion. Je ne doute pas qu'ils aient la volonté et la capacité de relever ce défi. Leur expérience directe ou indirecte du monde industriel les aidera, sans nul doute, à mener à bien cette tâche.

Parallèlement au maintien des crédits de fonctionnement des laboratoires, est consenti un très grand effort en ce qui concerne les crédits d'investissement. Les chiffres ont été donnés. Je rappelle simplement que tous ces crédits destinés à financer des équipements mi-lourds, des moyens de calcul ou les très grands équipements seront en augmentation de 20 p. 100.

Cela me conduit à insister sur deux aspects non négligeables : la recherche fondamentale et la recherche industrielle. Tous partis politiques confondus, chacun, ici, est conscient que la recherche scientifique est le socle sur lequel se construit l'avenir d'une nation, et que, sans recherche scientifique dynamique, il n'y a pas de discours sur l'efficacité économique, sur l'amélioration de la santé, sur l'indépendance militaire et diplomatique qui tienne ; à l'intérieur même de cette recherche scientifique, il y a le socle du socle, la recherche fondamentale, dont on a dit quelquefois qu'elle ne donnait des résultats, en termes de produits et de procédés commercialisables, que dix, quinze, vingt ou cinquante ans après. Mais il faut bien s'apercevoir que, dans certains domaines, en particulier la biologie, elle a maintenant des applications trois, quatre ou cinq années après. C'est-à-dire que, parfois, cet effort n'est plus tant un regard que notre pays jette loin dans l'avenir qu'un regard à moyen terme. Pour l'an prochain, les crédits des établissements qui consacrent l'essentiel de leurs activités à la recherche fondamentale augmenteront de 9 p. 100, pour le C.N.R.S., par exemple, de 8,8 p. 100, pour l'I.N.S.E.R.M., de 14 p. 100. Ces chiffres témoignent de l'engagement résolu du Gouvernement en la matière, mais ne signifient pas que je sois disposé à donner un chèque en blanc à tous les organismes de recherche au sein desquels se sont manifestés ces dernières années d'importants dysfonctionnements.

Vous noterez aussi d'ailleurs que dans cette « remise à niveau » des crédits des grands organismes de recherche fondamentale, largement touchés par les mesures d'avril dernier, l'effort porte plus sur l'investissement que sur le fonctionnement. S'il est, en effet, du devoir de l'Etat de fournir tous les équipements nécessaires aux chercheurs, il lui appartient également de veiller à ce que leurs dépenses courantes ne croissent pas de manière incontrôlable.

Cette recherche fondamentale s'ancre dans la recherche industrielle, et je m'élève en faux contre tous les procès d'intention qui nous ont été intentés depuis de longues semaines sur notre prétendue politique d'affaiblissement de cette recherche industrielle. Il est vrai que certains ne pouvant nous attaquer sur le terrain de la recherche fondamentale rabattent sur celui de la recherche industrielle.

M. René Drouin. Justement !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne cette dernière, tout doit être bien pesé. Sur le premier plateau de la balance, figure effectivement, pour un certain nombre de ministères, une baisse des crédits de recherche industrielle.

M. René Drouin. C'est reconnu !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ces crédits sont évalués dans les départements autres que le ministère de la recherche et le ministère de la défense à environ 800 millions de francs tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Sur le deuxième plateau de la balance, pèsent deux réalités.

La première, propre au ministère de la recherche est que les crédits du F.R.T. s'accroîtront de 536 à 750 millions de francs et que, au sein du F.R.T., les crédits consacrés à la recherche industrielle passeront de 322 à 536 millions de francs, c'est-à-dire 200 millions de francs de plus.

Par ailleurs, l'accroissement des crédits concernant les recherches militaires - recherche-développement et recherche fondamentale - est très important puisque ces crédits s'élèveront de 25 milliards de francs à 30 milliards de francs. En d'autres termes, 70 p. 100 de ces cinq milliards de francs supplémentaires viendront eux aussi irriguer la recherche industrielle.

Bref, sur un plateau de la balance, il y aura 800 millions de francs, sur l'autre, 200 millions plus cinq milliards de francs, soit une augmentation de près de 20 p. 100. Je ne vous suivrai donc pas dans la voie de cette espèce de dédain que certains manifestent pour la recherche militaire, accusée de secrets, de pratiques quasi démoniaques. Je crois que ce secteur de la recherche apporte à tout un ensemble de nos industriels, à tout un ensemble de secteurs de pointe, de l'électronique au laser, une très grande détermination.

M. René Drouin. Et les P.M.E. ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les P.M.E. sont parfaitement traitées, monsieur Drouin, par le F.R.T. !

M. René Drouin. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Vous m'avez interrogé sur Euréka et sur l'Anvar. Vous me pardonnerez, monsieur le président, d'être long, mais il est assez difficile de répondre en quelques minutes.

Sur les crédits du F.R.T., 150 millions de francs seront consacrés à Euréka. En ajoutant les crédits qui viennent de deux autres sources, de la D.I.E.L.I., direction des industries électroniques et de l'informatique, 200 millions de francs, et de la D.G.T. 200 à 250 millions de francs, le total pour 1987 se situera entre 650 et 700 millions de francs. Par rapport à cette année, l'effort consenti sera donc doublé, tant au sein du ministère de la recherche que tous ministères confondus.

M. René Drouin. Le compte n'est pas bon, monsieur le ministre !

Un député du groupe socialiste. Il a dû sauter une page !

M. Emmanuel Aubert. Soyez corrects, messieurs !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. 200 millions du F.R.T., plus 200 millions de la D.I.E.L.I., plus 250 millions de la D.G.T., ça fait 650, monsieur le député ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous en prie, messieurs, laissez parler M. le ministre. Vous avez eu le temps de vous exprimer et, même, vous l'avez amplement dépassé !

Seul M. le ministre a la parole.

M. Louis Mexandeau. Même si ce n'est pas dans l'enseignement supérieur qu'on apprend les additions, il pourrait au moins les faire justes !

M. le président. Monsieur Mexandeau, gardez votre esprit pour d'autres circonstances ! (*Bruits divers sur tous les bancs.*)

La bouffée de chaleur de dix-huit heures est-elle passée ?

Monsieur le ministre, je vous en prie.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le programme Euréka a d'ores et déjà connu le succès. Mais il n'est régulé que par les seules demandes des entreprises. Or ces demandes connaissent une croissance quasi exponentielle. Il faudra donc étudier ce problème. Le ministère a entamé une réflexion sur ce sujet et la Communauté européenne s'interroge elle aussi sur les moyens de maîtriser le programme Euréka.

Depuis que l'Anvar, autre aspect de la relance industrielle, avait ajouté à sa mission initiale la gestion du F.I.M., une certaine banalisation de l'aide à l'innovation s'était produite, lui conférant souvent un caractère de simple financement complémentaire de tout un ensemble de crédits bonifiés dont pouvaient bénéficier les entreprises. Je considère que l'Anvar, comme quasi-banquier spécialiste de l'innovation, a vécu. Il appartient cependant au ministre chargé de la recherche de défendre une Anvar qui soit recentrée sur sa mission première, à savoir la subvention publique à des programmes d'innovation risquée.

M. Louis Mexandeau. Une Anvar unijambiste !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il s'agirait, en gros, d'inverser les tendances constatées depuis la création du F.I.M. et de demander à l'agence d'être plus sélective sur le plan technique et de l'être moins sur le plan financier.

En d'autres termes, l'argent public devrait être concentré sur les projets excédant manifestement le risque normal de l'entrepreneur, en acceptant sciemment un taux potentiel élevé d'échecs et donc de non-remboursements.

Monsieur le président, je vais terminer sur ce point mais je précise que, lors des questions qui me seront posées par les groupes du R.P.R. et U.D.F., j'aurai l'occasion de développer d'autres thèmes.

M. François Lonclé. Tiens ! Le ministre connaît les questions par avance ?...

M. René Drouin. Ce sont des questions « téléphonées » !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et les questions du groupe socialiste ?

M. François Lonclé. Vous n'y répondez pas, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Quelques mots sur l'enseignement supérieur.

Là aussi, je commencerai par prendre l'exemple d'un discours dont le moins que l'on puisse dire est qu'il n'est pas nuancé. Je me reporterai simplement aux pages 30 et 31 du rapport de M. Cassaing sur les personnels. Cela ne me semble pas inutile.

Le paragraphe dont je parle s'intitule : « Pour la première fois depuis la Libération, des suppressions d'emplois. »

Je suis désolé, monsieur Cassaing, mais ce n'est pas la première fois ! C'est la deuxième. La première, c'était l'an dernier, avec la création de 972 emplois et la suppression de 1 022 postes de non-enseignant se répartissant en 770 suppressions pures et simples, 220 emplois gageant des créations de postes dans le secteur scolaire du second degré, 70 au titre de diverses mesures de transformation et 38 créations.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. C'est inexact !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Par conséquent, c'est la deuxième année qu'on enregistre effectivement des suppressions d'emplois.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Mais je parlais de suppressions d'emplois nettes ! Votre réponse est insuffisante !

M. René Drouin. Donc elle n'est pas bonne !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Deuxième exemple, monsieur Cassaing, et je cite encore votre rapport : « le nombre d'A.T.O.S. diminue... de 271. Comme à l'accoutumée, ce sont les bibliothèques qui font les frais de l'opération, alors que, depuis des années, sont dénoncées leurs difficultés de fonctionnement. »

Il est vrai que, l'an prochain, 45 postes seront supprimés dans les bibliothèques. Mais vous oubliez de mentionner deux choses : d'une part, cette année, 111 emplois ont été supprimés dans ces mêmes bibliothèques, soit 4 p. 100 des effectifs...

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. C'est ce que j'ai dit !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. ... et, d'autre part, que nous avons mis en œuvre pour les employés de bibliothèque tout un ensemble de mesures de « repyramidalisation »...

M. François Lonclé. De quoi ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. ... qui sont, d'un côté, la transformation de 106 emplois de magasinier en emplois de chef magasinier, de l'autre, la transformation de 40 emplois de conservateur de deuxième classe en emplois de conservateur de première classe. A tout le moins, vous pourriez essayer de nuancer votre propos lorsque vous nous attaquez sur ce deuxième point.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Vous ne citez qu'une phrase, monsieur le ministre ! Ce n'est pas convenable !

M. le président. Monsieur Cassaing, vous n'avez pas la parole !

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Rappel au règlement !

M. le président. Vous n'avez pas la parole. Vous parlerez après M. le ministre.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Il est inconvenant de ne citer qu'une phrase... (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Vous n'avez pas la parole !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur Cassaing, permettez-moi de continuer...

M. Claude Labbé. Laissez M. le ministre s'expliquer !

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Mais il n'a pas lu le paragraphe en dessous !

M. Claude Labbé. Vous parlerez tout à l'heure !

M. le président. Monsieur Cassaing, je vous en prie !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur Cassaing, ce n'est pas encore tout à fait terminé. J'ai encore trois ou quatre points à citer !

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Vous demanderez à vos collaborateurs de lire la phrase en dessous du titre !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Vous parlez de la transformation d'emplois de maître de conférence en emplois de professeur. Vous écrivez : « Cette pratique des surmombres est une vieille pratique des années soixante-dix ; elle avait entraîné, faut-il le rappeler, dans la période 1981-1986, des régularisations coûteuses. »

Pourquoi dites-vous cela ? Vous savez très bien que depuis des années, en 1984, en 1985, en 1986, cette pratique est systématiquement utilisée parce que nous ne pouvons pas faire autrement dans une période où il n'y a pas de départs à la retraite et en attendant la période 1990 où il y en aura.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Cela n'apparaît pas dans le « bien ».

M. Eric Raoult. Silence, là-bas !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je continue, monsieur Cassaing ; je n'ai plus que deux citations.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Mais, écoutez...

M. Christian Demuyneck. Oui, écoutez !

M. Emmanuel Aubert. Tous vos propos ne sont pas paroles d'Évangile, monsieur Cassaing !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je voulais citer encore ces lignes - mais je pourrais en choisir de nombreuses autres : « Enfin, ajoutons que, pour satisfaire à des revendications, qu'on voudrait croire toutes justifiées, un nombre significatif de transformations d'emplois a lieu intéressant les disciplines médicales. »

Au vrai, des mesures de ce type constituent le simple prolongement des dispositions prises au cours des années précédentes et s'inscrivent dans la mise en œuvre du statut des personnels hospitalo-universitaires fixé par un décret du 24 février 1984. La seule exception que vous pourriez opposer concerne la titularisation de 380 attachés des sciences fondamentales dans un corps nouveau, les assistants des disciplines biologiques. Elle procède de l'application d'un décret du 11 mars 1986 et son principe est depuis longtemps acquis. Alors, pourquoi m'accuser en écrivant, à propos des revendications : « Qu'on voudrait croire toutes justifiées » ? Je ne fais que m'en tenir à deux décrets que vous avez vous-même mis au point.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Mais lisez donc la page suivante ! (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. C'est ce que je fais. Je lis votre rapport !

Je termine avec un paragraphe concernant les A.T.O.S. « Les suppressions d'emplois d'A.T.O.S. prévues au budget 1987 sont à mettre en perspective avec le flux moyen des départs, à la retraite ou autres, de l'ordre de 500 », c'est-à-dire trois emplois supprimés sur quatre départs. C'est faux, il y a chaque année environ 1 100 départs, il y a eu 500 suppressions d'A.T.O.S., ce qui fait un rapport de un à deux ; et lorsque vous dites que les chocs seront catastrophiques l'an prochain parce qu'il y aura 500 suppressions d'emplois d'A.T.O.S., soyez un petit peu plus nuancé, puisque cette année il y en aura eu 1 100.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Mais échelonnés sur deux ans, monsieur le ministre, et c'est toute la différence : 1 100 divisé par deux ça fait moins que 674 !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je souhaiterais maintenant faire quelques commentaires...

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. A condition qu'ils soient exacts ! (*Protestations sur les bancs du groupe U.D.F.*)

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ils sont vérifiables !

M. Claude Labbé. Monsieur le président, faites quelque chose !

M. Olivier Marlière. Cela ne peut durer ainsi !

M. le président. Monsieur Cassaing, je vous en prie.

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le président, vous n'allez pas continuer à le laisser parler de la sorte !

M. le président. Monsieur Cassaing, vous ne semblez pas comprendre ce qu'est un débat parlementaire. Ce n'est pas un débat contradictoire. Vous vous êtes exprimé, M. le ministre s'exprime maintenant. Laissez-le parler.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Mais, monsieur le président... (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Laissez-le parler. Si ses propos sont inexacts, les citoyens en jugeront en lisant le *Journal officiel*, mais vous n'avez pas la parole pendant qu'il parle.

M. Eric Raoult. Surtout que M. Cassaing est un rescapé de la proportionnelle !

M. le président. Mes chers collègues, la parole est à M. le ministre, et à lui seul. Je vous en prie, monsieur Raoult, n'en rajoutez pas.

M. Eric Raoult. Mais c'est la vérité !

M. Emmanuel Aubert. C'est vrai, M. Cassaing est un rescapé de la proportionnelle !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. J'en viens aux problèmes de l'enseignement supérieur. Leur importance dépasse de beaucoup ce petit jeu des citations.

Vieux pour la plupart d'une vingtaine d'années, les bâtiments universitaires sont dans un état qui ne cesse de se dégrader d'année en année. Nous devons faire un réel effort de maintenance. Il en va de même pour les lycées. Pour l'enseignement supérieur, au sein d'une enveloppe de dépenses en capital qui augmentera de 6,3 p. 100 en autorisations de programme, les crédits affectés à la maintenance seront majorés de près de 27 p. 100. Leur montant actuel est de 331 millions de francs. A mon sens, c'est encore insuffisant. En effet, si l'on se réfère d'une façon théorique, bien entendu, à l'exemple des offices d'H.L.M., on se rend compte qu'il faudrait un minimum de 400 millions de francs par an.

M. Pierre Forguea. Il faut privatiser, il faut faire comme pour les prisons !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cette priorité concerne aussi les locaux de recherche pour lesquels les crédits de maintenance enregistrent une hausse de 120 p. 100 en autorisations de programme, passant de 43 à 95 millions de francs.

En même temps, nous constatons un effort extrêmement important en faveur du premier équipement des établissements d'enseignement supérieur ainsi que pour le renouvellement des matériels. En dehors des crédits qui sont consacrés

aux laboratoires de recherche, le montant des sommes affectées à ce titre atteindra 100 millions de francs, soit une progression de 20 p. 100.

Je tiens également à ajouter qu'à côté de ces deux augmentations relatives aux matériels et à la maintenance, les crédits alloués au matériel informatique, qui s'ajouteraient à ceux que je viens de mentionner, sont simplement reconduits à hauteur de 90 millions de francs. On peut, en effet, effectuer une pause dans l'effort d'équipement des universités en informatique, qu'elle soit pédagogique ou de gestion, d'autant que, par ailleurs, un très gros effort est consenti en faveur de la grande informatique dans les universités, en particulier avec les centres interrégionaux de calcul.

Par ailleurs, nous devons, bien entendu, engager de nouveaux travaux pour lesquels le projet de budget pour 1987 établit, avec la maintenance, un équilibre provisoire que j'estime satisfaisant. En 1987, 300 millions de francs seront consacrés à des travaux de construction dont 50 millions pour le Muséum d'histoire naturelle, suivant, en cela, l'effort que vous aviez engagé.

M. André Billardon. Heureusement que nous avons été là !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. La question des I.U.T. a été abordée à plusieurs reprises, quelquefois avec une impudence tout à fait extraordinaire. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Messieurs de l'opposition, vous avez réalisé sept I.U.T. en 1983, sept encore en 1984 et huit en 1985, puis, en mars 1986, vous avez annoncé, à grand renfort de cymbales, la création de quinze I.U.T. pour la rentrée d'octobre 1986. Bien entendu, aucun de ces I.U.T. n'était budgétisé. Il n'y avait pas un sou. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Sourdille. Scandaleux !

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Vous dites n'importe quoi !

M. René Drouin. Et le collectif ? C'est bien vous qui l'avez voté !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je parle du budget de 1986 voté à la fin de l'année dernière ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Giovannelli. Si nous avions gagné les élections en mars 1986, nous aurions trouvé les moyens de financer ces créations. C'est cela la démocratie !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Bel argument ! selon vous la démocratie consiste donc, après avoir fait voter le budget à la fin de 1985, à annoncer, en mars 1986, à l'avant-veille des élections, l'ouverture, pour la rentrée suivante, de quinze I.U.T. dont aucun n'était budgétisé ! C'est moi qui ai dû le faire ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. C'est faux !

M. Jean Giovannelli. Vous racontez n'importe quoi et vous êtes ministre ! Vous n'avez pas le droit de tenir de tels propos. Vous mentez et vous le savez bien ! Ce que vous dites est totalement faux, notamment pour l'I.U.T. de Vannes ; si M. Marcellin était là, il le confirmerait !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur, non seulement je vous interdis de dire ce que je mens, mais j'ajoute que j'ai été obligé de trouver les crédits pour ouvrir onze I.U.T. sur les quinze annoncés pour tenir, au moins partiellement, vos promesses. Et c'est vous qui parlez du respect de la parole de l'Etat ! C'est moi qui ai trouvé ces crédits, en les prenant ailleurs ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Mais enfin, c'est vous qui êtes le ministre maintenant ! Vous avez notamment la responsabilité d'assurer la continuité de l'Etat.

M. Jean Giovannelli. Vous êtes ministre ; assumez vos responsabilités !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Tout à fait !

M. René Drouin. Si vous n'êtes pas compétent, monsieur le ministre, démissionnez !

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Vous devez assurer la continuité ! Etes-vous pour ou contre les I.U.T. ? (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Emmanuel Aubert. Cela suffit, monsieur le président, présidez !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur Cassaing, je suis ministre et j'assume la continuité de l'Etat ! C'est-à-dire qu'en l'occurrence je dois tenir les promesses que vous avez prodiguées. (*Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Le Déaut. Et les 450 jeunes chercheurs du C.N.R.S., des promesses ?

M. Emmanuel Aubert. Intervenez, monsieur le président ! A quoi servez-vous ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. La différence avec vous, monsieur Cassaing, c'est que quand je fais des promesses, je les finance ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Avec un budget comme le vôtre, vous ne devriez pas insister !

M. Jean Giovannelli. Ce n'est pas raisonnable !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Si, c'est raisonnable !

J'assume donc la continuité de l'Etat et j'assume les conséquences des promesses qui ont été prodiguées à des jeunes et à des familles. J'ai ainsi permis l'ouverture de onze I.U.T. sur les quinze annoncés. La seule différence, c'est que, quand je fais une promesse ou quand j'annonce une ouverture, les crédits correspondants sont prévus. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Pour revenir à un débat un peu plus calme sur les I.U.T....

M. René Drouin. M. Schwartzberg souhaite vous interrompre, monsieur le ministre. (*Bruit et protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Rendez-vous compte du spectacle que vous donnez ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et sur divers bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. René Drouin. Un spectacle ministériel !

M. Jean Giovannelli. On aimerait une certaine honnêteté !

M. le président. Je dois veiller à ce que le ministre puisse s'exprimer et ne soit pas interrompu. J'agis de même lorsque vous avez la parole. C'est ainsi que doit fonctionner l'Assemblée nationale. Je regrette d'avoir à vous le rappeler !

M. Eric Reault. Voilà qui est présider !

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Je souhaitais répondre sur un point précis !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne les I.U.T. j'irai au-delà du problème des ouvertures de 1986.

Les I.U.T. qui apportent une spécialisation plus poussée que celle de l'ingénieur et une formation plus étendue que celle du technicien sont des instruments tout à fait remarquables. Grâce à une conduite plus concrète des études, ils permettent d'entrer plus rapidement dans la vie active.

Je me permettrai de formuler certaines remarques sur la politique à mener pour les I.U.T.

Actuellement et au-delà même de ce qui est prévu dans les différents plans d'aménagement - on parle d'une cinquantaine d'I.U.T. - de nombreux parlementaires souhaitent que des I.U.T. soient construits dans tel ou tel département.

Il me semble d'abord nécessaire d'augmenter la capacité des I.U.T. existants.

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas forcément vrai !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Dans certains départements on est loin d'atteindre le maximum de 150 étudiants par promotion. Avant de prévoir l'adjonction de départements nouveaux, il serait sans doute utile de s'interroger sur les raisons de la stagnation des effectifs dans des départements ouverts depuis plusieurs années.

Il faudrait ensuite repenser la finalité de certains départements, compte tenu de l'évolution rapide des divers secteurs de notre économie. En effet, il n'est pas pensable que l'on continue à créer des départements, dans tel ou tel domaine, en se conformant toujours aux mêmes habitudes, alors que bien des secteurs économiques ne sont pas encore couverts par des I.U.T.

Enfin, chacun doit bien admettre que toutes les localisations ne sont pas également favorables. Je ne mésestime absolument pas l'importance que revêt pour une ville l'implantation d'un institut universitaire de technologie, mais il est indispensable de s'assurer que le choix des départements prévus est bien adapté aux réalités locales et que le nouvel I.U.T. bénéficiera des conditions indispensables à son développement.

J'ai d'ailleurs été frappé par le très grand sérieux que les élus - toutes tendances politiques confondues - apportent à l'étude du milieu socio-économique de leur département et à la façon dont ils essaient d'en prévoir l'évolution et d'imaginer les formations qui seront nécessaires dans les années à venir. Bien au-delà des universitaires, il y a donc des élus - maires, députés, sénateurs, responsables des collectivités locales - qui effectuent un travail de très grande qualité.

Je terminerai par un sujet que je n'avais pas prévu d'aborder, mais que l'intervention de M. Bachelot m'incite à traiter. Il a, en effet, largement parlé du rôle de l'Etat, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'Université. Bien entendu, je n'aurai pas le temps de lui répondre point par point, mais je tiens à fournir certaines précisions qui concernent, comme il l'a souligné lui-même, les missions de l'Université et, par conséquent, le rôle de l'Etat dans l'Université.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'on a actuellement tendance à surcharger, voire à accabler de missions les universités françaises : gestion, recherche, tutorat des étudiants, professionnalisation, vulgarisation de la science... Je crois qu'il faut clarifier les missions des universités et le rôle de l'Etat en la matière.

L'Université a deux missions essentielles et deux seulement. La première est, dans tous les domaines de la science, de faire reculer les limites de l'inconnu : c'est sa mission de recherche. Je précise qu'en parlant de science, j'entends absolument toutes les disciplines : physique, chimie, mais aussi anthropologie linguistique, etc. La seconde est de donner à l'ensemble des membres de notre société, et pas seulement aux étudiants, un enseignement du plus haut niveau, sans cesse remis à jour.

M. René Drouin. Vous noyez le poisson !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Telles sont les deux missions essentielles de l'Université : recherche et enseignement supérieur.

M. René Drouin. Pourquoi les seules essentielles ?

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les autres missions...

M. René Drouin. Vous ne répondez à rien ! (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Permettez-moi de continuer tranquillement, monsieur Drouin.

M. Emmanuel Aubert. Ne répondez pas à l'incorrection, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ces deux missions se divisent elles-mêmes en deux autres familles.

Il y a d'abord un ensemble de missions qui ne sont exécutées que par certains groupes universitaires. Ainsi, seuls certains d'entre eux font de la gestion, seuls certains participent à l'humanisation, seuls certains s'occupent de la vulgarisation de la science...

Il existe ensuite d'autres missions qui sont déduites des précédentes. Par exemple, l'aide à la recherche industrielle découle du travail de recherche fondamentale mené dans les universités. De même, la professionnalisation dérive du travail d'enseignement et je m'attarderai quelque peu sur son rôle dans notre système.

Certes, il est à la fois utile et noble de mieux adapter les étudiants à la vie active et de leur donner une formation professionnelle. Cet objectif doit être mis en avant dans les universités et il faut que leur créativité soit utilisée pour cette professionnalisation. Inversement, cependant, on ne doit pas faire de cette professionnalisation le but unique de l'Université. Pour expliciter mon propos, je vous demande de mesurer qu'à l'allure où évoluent les techniques une formation donnée à un étudiant ne lui sert que cinq ans, dix ans au plus. En aucun cas elle ne pourra l'aider pendant toute sa carrière professionnelle.

Cela signifie qu'au-delà de la professionnalisation, il convient de donner quelque chose de plus à l'étudiant, c'est-à-dire ce que j'appellerai un socle constitué de connaissances de base de nature à lui permettre d'acquérir rapidement de nouvelles connaissances, d'une méthode de travail - et chacun d'entre nous sait à quel point il est difficile d'avoir une bonne méthode de travail - et puis, mais je rêve peut-être un peu, d'une attitude intellectuelle empreinte non seulement de rigueur, mais aussi d'imagination, afin de pouvoir sortir des sentiers battus.

L'Université a donc deux missions dans lesquelles l'Etat va intervenir.

Je crois qu'il lui appartient surtout de mener la mission de fond : donner aux étudiants des connaissances de base, la méthode de travail et l'attitude intellectuelle. C'est la sanction des diplômes nationaux qui valent pour l'ensemble de notre pays.

En revanche, ce qu'il faut réaliser en matière de professionnalisation, doit venir non pas de l'Etat - allant ainsi du haut vers le bas - mais du tissu socio-économique. Cela signifie que la professionnalisation des étudiants, de leur formation doit en grande partie incomber à ceux qui connaissent le mieux les besoins économiques et sociaux de la nation, c'est-à-dire aux acteurs régionaux, départementaux et locaux. C'est pourquoi le projet sur l'enseignement supérieur dont nous parlerons dans quelques semaines proposera la création de diplômes d'université laissés à leur libre choix, car cette formule me paraît constituer un bon moyen d'amener une professionnalisation absolument nécessaire en l'état actuel de notre monde socio-économique.

Je tenais donc, monsieur Bachelot, sans reprendre tous les points de votre argumentation, qui a sa cohérence, à vous exposer comment le rôle de l'Etat s'insère dans les missions de fond des universités et comment les collectivités locales ont un rôle à jouer en professionnalisation et créativité des diplômés.

J'ai sans doute été un peu long...

M. Pierre Forgues. Si vous répondez, au moins sur l'essentiel, on vous pardonne !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. ... mais je vous prie de m'excuser, mesdames et messieurs, et je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Rappel au règlement

M. Louis Mexandeau. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Louis Mexandeau, pour un rappel au règlement.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, alinéa 1, du règlement.

Nous avons entendu, en séance plénière, M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, comme nous l'avions fait en commission. Or, en tant que vieux parlementaire, je suis plus que surpris, je suis stupéfait. Bien qu'il y ait controverse sur de nombreux sujets, notamment sur le problème des I.U.T., bien que nombre de questions lui aient été posées sur des points précis, en particulier par les orateurs du groupe socialiste, il n'a donné aucune réponse, ce qui d'ailleurs ne m'étonne pas du tout : nous avons donc eu droit à un discours *ex cathedra*.

M. Emmanuel Aubert. Faisiez-vous autrement !

M. Louis Mexandeau. J'ai observé que le ministre ne prenait aucune note mais je pensais qu'il se fiait à sa mémoire.

Il y a encore plus inconvenant. C'est en effet la première fois que je vois dans cette enceinte un ministre refuser de se laisser interrompre, surtout par d'anciens ministres. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Claude Labbé et M. Jean-Paul Séguéla. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Eric Raoult. Qu'ils forment un club d'anciens ministres !

M. Louis Mexandeau. M. Chevènement et M. Schwartzberg ont demandé à M. Devaquet de l'interrompre. Il a refusé, alors que, je le répète, je n'ai jamais vu un ministre le faire à l'égard de l'un de ses prédécesseurs quel qu'il fût ni en général d'ailleurs à un député.

M. Emmanuel Aubert. Je peux vous citer des exemples !

M. Louis Mexandeau. Cela est tout à fait inconvenant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Emmanuel Aubert. M. Joxe l'a fait souvent !

Reprise de la discussion

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que j'appelle les questions par tranches d'un quart d'heure pour chaque groupe. Chaque député dispose de deux minutes pour poser sa question et le Gouvernement est invité à répondre assez rapidement.

Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, dans la réponse à une question écrite que je vous avais posée le 4 août et que vous m'avez adressée le 20 octobre, vous suggériez que le Parlement donne, s'il le souhaite, des orientations susceptibles d'enrichir la réflexion qui se poursuit sur la réforme des aides directes pour les étudiants.

En tant que membre du conseil d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires, je vous rappelle quelques-unes des interrogations de ceux qui les animent et de ceux qui en sont les bénéficiaires.

Favoriser l'accueil des étudiants dans les villes et sur les campus universitaires, telle est la mission que la loi du 16 avril 1955 a confiée aux œuvres universitaires, ensemble fédéral original, composé d'un centre national qui définit la politique générale des œuvres et met en place les moyens en crédits et en emplois, propres à en assurer le succès, ainsi que de vingt-huit C.R.O.U.S. - un par académie - qui fournissent les prestations aux étudiants.

Soumises à la concurrence, notamment celle de la restauration collective privée, les œuvres universitaires ont dû, depuis trois ou quatre ans, apporter la preuve que leurs prestations de services constituent la meilleure réponse en termes de rapport qualité-prix aux besoins des étudiants. C'est ce qu'elles ont fait en adoptant les méthodes de gestion des entreprises privées, notamment pour le calcul du coût des prestations, l'amortissement des équipements et la recherche de l'autofinancement, par exemple en s'informatisant, sans aucune subvention de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, les restaurants universitaires, avec un coût réel moyen de 16 francs par repas, y compris les dépenses de personnel, offrent désormais une gamme de services prisés par les étudiants qui y reviennent, les chiffres de fréquentation en témoignent.

Malheureusement, les chambres sont toujours aussi rares - 114 000, y compris les logements H.L.M. - pour plus de 1 200 000 étudiants.

On sait le rôle important que jouent les œuvres universitaires pour l'accueil des étudiants étrangers, boursiers du Gouvernement français et qui sont donc ses invités. Comment loger ceux d'entre eux qui poursuivent leurs études en région parisienne, alors que le C.R.O.U.S. ne dispose que d'à peine plus de 1 200 chambres à Paris ?

Le C.N.O.U.S. présente désormais aux autorités de tutelle un bilan économique annuel de l'activité des œuvres. Pouvoirs publics et étudiants connaissent donc l'ensemble des dépenses ainsi que le pourcentage des recettes budgétaires et de celles provenant des étudiants. Or le budget de 1987 marque une réduction de 3,8 p. 100 de la subvention accordée aux œuvres universitaires. Il convient donc de vous poser quelques questions.

D'abord, le système est-il suffisamment dynamique pour suppléer, par ses ressources propres, la réduction opérée ?

Les pouvoirs publics laisseront-ils les œuvres universitaires fixer plus librement que par le passé le tarif de leurs prestations aux étudiants ? Rappelons que le prix du ticket de restaurant universitaire n'est encore que de 9 francs en 1986. L'Etat peut-il réduire la subvention sans limite ? N'y aurait-il pas un risque de voir les œuvres universitaires perdre leur caractère social si leur financement reposait trop sur la participation des étudiants ?

Actuellement la subvention représente 44 p. 100 de l'ensemble des ressources des restaurants universitaires pour le Gouvernement. S'agit-il d'un plancher ou d'un plafond ?

Enfin, le Gouvernement a-t-il l'intention de favoriser la construction de logements en H.L.M. pour les étudiants, notamment en offrant des terrains bien situés sur les campus et en créant une ligne budgétaire pour que le C.N.O.U.S. puisse assurer l'achat immédiat du mobilier nécessaire à la mise en service des chambres nouvelles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, j'ai pris bonne note de toute votre intervention. Vous me permettrez de vous fournir des précisions sur la réforme des œuvres universitaires à laquelle nous travaillons actuellement.

Cette réforme porte sur quatre points. Bien entendu, ceux dont vous avez parlé seront étudiés.

Le premier point concerne le statut du personnel ouvrier. La loi du 16 avril 1955 qui constituait les C.R.O.U.S. disposait dans son article 7 que les personnels bénéficiaient du statut de fonctionnaire. Cette disposition n'a jamais été appliquée.

Le précédent gouvernement avait pris l'engagement de donner à ces personnels un statut de contractuels de droit public. J'ai confirmé cet engagement aux organisations syndicales en juin dernier.

Pour modifier le statut des personnels, le Conseil d'Etat a considéré qu'il était nécessaire de réformer les œuvres universitaires, les textes actuels n'indiquant pas que ces personnels participent directement à l'exercice du service public. Une telle réforme représente un travail assez lourd qui est en cours.

Le deuxième point concerne la composition des conseils d'administration du C.N.O.U.S. et du C.R.O.U.S. Fondée sur la parité entre les représentants des étudiants et l'administration, celle-ci pourrait être modifiée au profit d'une composition plus élargie faisant entrer dans les conseils des personnalités extérieures représentant l'établissement public de l'enseignement supérieur et des collectivités territoriales, et des représentants du personnel.

Le troisième point porte sur les bénéficiaires des œuvres. La notion de bénéficiaire des œuvres limite actuellement l'accès aux œuvres aux étudiants remplissant certaines conditions de ressources, d'âge et d'études. Un élargissement en faveur d'autres bénéficiaires semble souhaitable. Nous y travaillons, mais les modalités restent à définir.

Le quatrième point concerne le champ d'intervention du C.R.O.U.S. La création par le C.R.O.U.S. de services commerciaux est actuellement envisagée.

Pour terminer, permettez-moi, avec la prudence nécessaire, de vous donner le calendrier de cette réforme.

Le mandat des conseils d'administration du C.R.O.U.S. s'est achevé, vous le savez, le 15 octobre 1986. Dans la perspective de la réforme, il n'a pas paru souhaitable de procéder à de nouvelles élections sur la base des textes en vigueur. Jusqu'à l'élection de ces nouveaux conseils, le fonctionnement du C.R.O.U.S. sera assuré par des douzièmes provisoires. L'objectif est de procéder à l'élection des nouveaux conseils avant la fin du premier trimestre 1987. Cela suppose que les lignes de la réforme puissent être arrêtées avant le 15 décembre de cette année pour que, après la concertation interministérielle nécessaire, l'avis du Conseil d'Etat puisse être donné à temps.

Telles sont, monsieur le député, les précisions que je souhaitais vous apporter en réponse à votre question.

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Ma question, monsieur le ministre, porte sur le projet de nouvelle implantation de l'institut des langues orientales.

Il existe, à Pantin, dans le département de la Seine-Saint-Denis, une friche industrielle de 30 000 mètres carrés, constituée de locaux appartenant à l'ancienne manufacture de la S.E.I.T.A. Les élus de ce département, et plus particulièrement mon collègue Jacques Oudot, conseiller général de Pantin, se sont battus depuis plusieurs années auprès de votre prédécesseur pour la réalisation de ce projet. Les services de votre ministère ont à l'étude un projet d'implantation et de regroupement dans cette zone de l'institut des langues orientales dont les différents disciplines se trouvent actuellement dispersées dans trois secteurs de Paris.

Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, à quel stade d'élaboration se situe ce projet. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, ma réponse sera brève.

Nous sommes allés visiter les locaux de la S.E.I.T.A. à Pantin. Nous étudions ce projet de déménagement éventuel de l'Inalco avec le plus grand sérieux tant en ce qui concerne les locaux que les finances. Mais je ne puis rien dire de plus pour l'instant.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le ministre, avec mon collègue Bruno Bourg-Broc, qui s'associe à ma question, j'appelle votre attention sur les établissements privés d'enseignement agricole.

Comme vous le savez, aucun texte, aucune convention n'apporte de fondement à une aide publique à ces établissements supérieurs d'ingénieurs et cadres. Or des écoles d'ingénieurs, en agriculture par exemple, peuvent en bénéficier, d'ailleurs fort légitimement, sur la base de la loi sur l'enseignement agricole privé.

Ne vous paraîtrait-il pas opportun d'établir, de la même manière, un fondement légal ou conventionnel à un financement public de l'enseignement supérieur technologique privé ?

Vous paraîtrait-il possible d'aligner l'effort financier qui pourrait être consenti à ces dix-neuf grandes écoles industrielles et de gestion sur l'aide accordée à l'enseignement supérieur agricole ? Le cas échéant, quelles autres dispositions d'allègement, voire de suppression de taxes imposées à ces établissements, vous paraîtraient-elles possibles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, vous soulevez un vaste problème qui comprend en fait deux aspects greffés sur un tronc commun.

Le tronc commun, ce sont les conventions qui peuvent être passées entre le ministère et certains organismes et établissements privés. Actuellement, nous avons passé des conventions avec ce que l'on appelle les « cathos », c'est-à-dire les cinq facultés libres d'Angers, de Lille, de Paris, ou d'autres grandes villes. Nous sommes en train de les réexaminer. Nous avons aussi signé une première convention avec les établissements dont vous parlez et qui appartiennent à la

F.E.S.I.C., fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et cadres. Il s'agit d'une procédure normale, tout à fait régulière et habituelle.

Ces six conventions portent essentiellement sur deux points : le financement de ces établissements et l'obtention des diplômes. Je ne répondrai pas sur ce dernier point, à moins que tel ou tel d'entre vous ne le souhaite, mais je donnerai certaines précisions sur le financement.

Actuellement, dans le budget de 1986 et dans le projet de budget pour 1987, le financement des établissements privés est le suivant : les cinq facultés libres, que l'on appelle les « cathos », reçoivent 52 millions de francs, soit en moyenne entre 3 000 et 4 000 francs par élève ; les écoles d'ingénieurs de la F.E.S.I.C. reçoivent, elles, trois millions de francs, soit 600 francs par élève.

Il est incontestable que ces établissements, aussi bien les facultés catholiques que les écoles d'ingénieurs, délivrent un enseignement de grande qualité.

Il est évident que, compte tenu de la qualité de l'enseignement, l'aide reçue de l'Etat paraît modeste. Les souhaits de ces établissements sont - pour prendre un terme posé - enthousiastes : les premières souhaitent que l'on multiplie par deux le financement par élève et les secondes qu'on le multiplie par vingt, ce qui entraînerait un supplément de financement passant de 60 à 120 millions de francs. Dans un contexte d'extrême rigueur budgétaire, une telle subvention, vous vous en doutez, est impossible.

Cependant, la qualité de l'enseignement dispensé dans ces établissements justifie un effort. Donc, à l'initiative de M. René Monory qui a conduit les négociations, en accord avec M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, et de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, je puis annoncer à votre assemblée une mesure de nature à satisfaire un besoin, dont la réalité ne me paraît pas contestable. Nous pourrions, dans les jours à venir, porter la subvention de 55 à 65 millions de francs, c'est-à-dire qu'une subvention supplémentaire de 10 millions de francs sera allouée aux facultés catholiques et aux écoles de la F.E.S.I.C. Je ne peux pas aujourd'hui préciser la répartition entre les établissements, car elle n'est pas encore décidée, mais je tenais à vous informer dès aujourd'hui que le principe de cette subvention additionnelle était acquis. *(Applaudissements sur les bancs des groupes R.P.R. et U.D.F.)*

M. Charles Revet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le ministre, ma question porte sur un problème tout à fait particulier : l'inscription des étudiants étrangers dans certaines universités françaises, et, plus généralement, le nécessaire et urgent réexamen du statut de ces inscriptions.

Loin de moi l'idée de remettre en cause nos libertés universitaires ni la tradition d'hospitalité de la France, mais il existe des abus incontestables de la part de certains étrangers. L'opinion française s'en est d'ailleurs rendue compte récemment en voyant, à la télévision, le retour de deux étudiants irakiens de quarante ou cinquante ans préalablement « expulsés ». Nous pourrions citer de multiples exemples : agents des services spéciaux de certains pays du Moyen-Orient ou de pays de l'Est, établis en France avec le statut d'étudiant, qui surveillent ou terrorisent leurs compatriotes dans certaines universités - l'un de mes collègues, M. Gérard Kuster, m'a cité le cas de Besançon - terroristes palestiniens ou immigrants clandestins abritant leur position irrégulière sous de fausses cartes d'étudiant.

Sans aucune xénophobie, il faut bien reconnaître, comme le savent les étudiants eux-mêmes, que ce statut d'étudiant permet de protéger et de camoufler des activités qui n'ont rien à voir avec l'université et qui sont très préjudiciables à l'ensemble des étudiants étrangers qui accomplissent sérieusement et correctement leurs études dans notre pays.

Nous devons avoir le courage de réexaminer les critères d'inscription des étudiants étrangers dans notre pays, notamment grâce à des commissions de sélection chargées de vérifier les titres d'équivalence présentés pour leur inscription.

Pourriez-vous m'indiquer, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions dans ce domaine ? Je crois que mon collègue, M. Bachelot, sera d'accord avec moi sur ce point. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, ma réponse comportera deux parties : les textes et mon opinion personnelle.

Selon les textes en vigueur, lorsqu'un étudiant étranger déjà présent sur le territoire français souhaite s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, il doit, au moment de cette inscription, présenter une carte de séjour valable depuis au moins un an.

Lorsque l'étudiant étranger procède à une pré-inscription depuis son Etat d'origine, il ne peut obtenir un visa qu'une fois son dossier accepté par un établissement français. Nos ambassades, nos consulats lui délivrent un visa dont il doit envoyer la photocopie quand il confirme son inscription en faculté avant le 31 juillet.

Si un étudiant étranger fait l'objet d'une mesure d'expulsion, il n'existe aucune réglementation obligeant le ministère de l'intérieur et les préfetures à avertir l'établissement universitaire concerné. La pratique enseigne d'ailleurs que l'établissement n'est pas toujours mis au courant de la mesure d'expulsion.

Voici maintenant mon sentiment personnel.

Il est clair que la qualité d'étudiant ne confère pas aux ressortissants étrangers un droit quelconque à enfreindre les lois et les règlements en vigueur.

M. Charles Revat. Très bien !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. En outre, les services des universités, services d'inscription en particulier, n'ont ni la vocation ni les moyens d'assurer un contrôle plus étroit que celui du respect des procédures d'inscription que je rappelais à l'instant.

Enfin - vous le soulignez dans votre intervention - si les événements actuels nous incitent tous à beaucoup plus de vigilance, n'oublions pas que tout notre avenir économique et culturel dépend aussi des liens que nous aurons su établir dans nos universités entre tous les jeunes Français étudiants et tous les jeunes étrangers étudiants.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je crois avoir répondu, monsieur le député, à votre question. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Alain Lamassoure.

M. André Lamassoure. Monsieur le ministre, le Gouvernement a eu l'occasion de rappeler l'importance qu'il attachait au développement des langues régionales. Parmi celles-ci, le basque occupe une place particulière en raison de son originalité, de son ancienneté et de la volonté des Basques de continuer à le parler, notamment dans la vie familiale, dans la vie religieuse et même dans la vie professionnelle à la faveur du développement des échanges avec le sud des Pyrénées.

Aujourd'hui, près de 10 000 enfants reçoivent une initiation dans les établissements de l'enseignement primaire et secondaire, public et privé. Mais la formation des maîtres reste à résoudre. Les universités de Bordeaux III et de Pau ont mis en place un D.E.A. d'études basques ainsi que des modules de niveau licence de langue et de culture basques. La demande d'habilitation pour un D.E.U.G. de langue basque n'a pas été acceptée par vos services. Le problème du D.E.U.G. n'est peut-être pas le plus urgent, comme en conviennent les dirigeants de l'université de Pau. En revanche, il est temps de mettre en place une licence et une maîtrise de basque pour former les enseignants mais aussi les chercheurs, les interprètes, les secrétaires dont nous avons d'ores et déjà besoin.

Est-il possible d'envisager une habilitation pour une licence et une maîtrise de basque qui serait préparée dans un département interuniversitaire d'études basques commun aux universités de Bordeaux-III et de Pau et installé à Bayonne ? Votre réponse favorable permettrait aux deux universités de déposer leurs dossiers dès l'hiver prochain en vue d'une ouverture de cet enseignement à la rentrée universitaire de 1987.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, votre question sur la langue basque se pose dans les mêmes termes pour toutes les grandes langues régionales. Il s'agit de savoir à quel niveau d'études il convient d'apprendre les langues régionales, compte tenu de deux exigences.

D'abord, les langues régionales constituent sans aucun doute l'un des joyaux de notre culture. Il est donc normal et heureux qu'elles trouvent leur épanouissement dans l'enseignement supérieur.

Mais leur enseignement doit ensuite tenir compte des débouchés potentiels des étudiants ainsi formés.

Par conséquent, ma réponse sera double.

Les premiers cycles ont pour vocation la formation générale. Un D.E.U.G. spécifique au profit d'une langue régionale couvrirait un domaine beaucoup trop étroit pour que les étudiants ainsi formés acquièrent le socle de connaissances générales dont je parlais à cette tribune. Cependant, dans un D.E.U.G., il n'est pas exclu, bien entendu, de prévoir quelques cours à options de langue régionale.

En revanche, en deuxième cycle, on peut très bien imaginer soit d'intégrer pour les langues et les civilisations régionales des parties optionnelles en licence et en maîtrise, soit même, si certaines conditions sont remplies, notamment en ce qui concerne l'avenir des étudiants, de les constituer en enseignements et en diplômes indépendants.

En conclusion, monsieur le député, soyez assuré que je veillerai à ce que les demandes des universités concernées, Pau en particulier, soient examinées avec le plus grand sérieux et la meilleure attention.

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Monsieur le ministre, je connais votre détermination et je sais que vous êtes d'abord un chercheur avant d'être un ministre.

Il est vrai que la France avait accumulé un certain retard en matière de recherche. Je rappelle que la reprise de l'effort de recherche a été amorcée par le gouvernement de M. Raymond Barre. Pour 1981 notamment, avant l'arrivée de la gauche, le budget de la recherche était en progression de 17,6 p. 100.

M. Jean-Pierre Chevènement. C'est inexact !

Mme Marie Jacq. N'importe quoi !

M. Jean Briane. Il faut objectivement reconnaître que de 1981 à 1986 la gauche a poursuivi cet effort.

M. Pierre Forgeas. Pour être objectif, dites qu'elle l'a amplifié !

M. Jean Briane. Mais la gauche a eu aussi la chance de recueillir le résultat de décisions courageuses et d'efforts prolongés : c'est ce qui a donné la fusée Ariane, le T.G.V., Airbus, les satellites Télécom et T.D.F., etc., qui démentent la version de la gauche qui prétendait avoir trouvé en 1981 une France délabrée. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Toutes les rumeurs de réforme concernant la recherche ont pour effet de la désorganiser. Par exemple, le régime des thèses, raisonnablement établi avant 1981, se trouve actuellement dans le flou le plus total avec un mélange d'ancien et de nouveau régime, une durée s'étalant de deux à quatre années et un financement mensuel pouvant aller du simple au triple et ne couvrant généralement que deux ans.

De nombreuses rumeurs récentes quant à l'avenir des possibilités d'embauche au C.N.R.S. ont découragé depuis mai-juin 1986 les jeunes diplômés de l'Université et des grandes écoles de s'orienter vers ce type de formation. Même dans les laboratoires les plus prestigieux, le nombre de candidats aux thèses s'est considérablement restreint à un point tel que la plupart des candidats sont étrangers - asiatiques ou maghrébins. Sans vouloir nuire à cette catégorie de chercheurs que notre pays peut et doit continuer à former, nous estimons qu'il est absolument nécessaire d'enrayer une vague de découragement des candidats nationaux, qui pourrait produire des effets néfastes à long terme.

Ne serait-il pas raisonnable et opportun que le Gouvernement fasse une déclaration précise sur la politique générale de la recherche et en particulier sur la formation et le recrutement des chercheurs ?

Il est aussi urgent de connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour que ses intentions politiques soient suivies d'effets réels sur le terrain où la situation n'a cessé de se dégrader depuis quelques mois.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Briane.

M. Jean Briane. Certes, monsieur le ministre, la recherche fondamentale française occupe encore un rang très honorable sur le plan international.

Mais ce qui nous inquiète aujourd'hui, c'est la pénurie des jeunes acceptant de s'orienter vers la recherche fondamentale et d'y consacrer quelques années de leur activité scientifique et de leur jeunesse.

Il faudrait qu'un plus grand nombre de jeunes étudiants de nos universités scientifiques et un plus grand nombre de diplômés de nos grandes écoles s'orientent vers la recherche fondamentale et puissent préparer leur thèse. Pour que notre recherche fondamentale ne s'appauvrisse pas et attire un plus grand nombre de candidats, ne faudrait-il pas, monsieur le ministre, assurer aux jeunes chercheurs un financement sur trois ans et un niveau de bourses honorable qui assure aux jeunes universitaires et aux jeunes ingénieurs dans la recherche une rémunération comparable à celle qu'ils perçoivent dans les activités de production ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que vous avez deux minutes pour poser des questions.

M. Charles Revat. M. Briane a été interrompu, monsieur le président ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Nous évoquerons le régime des thèses lors de la discussion du projet de loi sur les universités. Je ne reviendrai pas sur le problème spécifique du C.N.R.S. qui, quoi qu'en dise M. Bassinet,...

M. Eric Raoult. Il n'est pas là !

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. ... a été résolu de façon aussi décente que possible.

S'agissant de la recherche et du statut des chercheurs, je présenterai les grandes lignes de notre action le mois prochain. J'ai en effet consacré jusqu'à présent beaucoup de temps à l'enseignement supérieur. Certes je suis capable de faire un discours sur la politique de recherche à tout moment, mais je considère qu'une politique doit être vécue, doit se nourrir de l'expérience. Je suis professeur dans une grande université parisienne, je n'ai pas la vérité révélée, j'ai donc à consulter beaucoup de monde, à m'exprimer devant les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat pour mettre à l'épreuve de l'expérience des élus ce que je pense actuellement.

Mes travaux devraient s'achever à la fin du mois et j'exposerais alors en conseil des ministres et dans une conférence de presse tous les éléments d'une politique globale et cohérente de la recherche. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Rigaud.

M. Jean Rigaud. Monsieur le ministre, ma question, fort simple, est le reflet de la préoccupation d'un certain nombre de responsables d'établissements d'enseignement supérieur.

Depuis 1983, ces établissements sont, comme l'ensemble des administrations dépendantes de l'Etat, obligés de supprimer un grand nombre d'emplois d'agents publics, personnels administratifs, techniciens, ouvriers ou personnels de services. C'est ainsi que 675 suppressions sont prévues dans ce projet de budget pour 1987...

Plusieurs députées socialistes. Tiens !

M. Jean Rigaud. ... alors que l'enseignement supérieur échappe au champ de la décentralisation et de la déconcentration, alors qu'il lui est demandé d'accueillir un nombre croissant d'étudiants - 80 p. 100 d'une classe d'âge devraient, dit-on, être bacheliers - alors que de nouvelles formations se mettent en place. Jusqu'où peut-on aller ? Ne faudra-t-il pas envisager dans ce cas une exception à la politique générale

du Gouvernement ? Ne risque-t-on pas d'être dans l'impossibilité d'accueillir convenablement les jeunes qui sont attendus ?

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Je serai bref, monsieur le député.

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ont décidé de diminuer les postes d'A.T.O.S. dans les universités et d'I.T.A. au C.N.R.S.

De ce fait, les situations sont aujourd'hui très contrastées : sureffectifs d'A.T.O.S. dans certaines universités ou certains laboratoires et sous-effectifs dans d'autres. Il faut donc procéder à un réaménagement des postes qui exige un effort de gestion de la part d'universités autonomes.

Cela dit, on ne peut plus aller plus loin dans la diminution du nombre des A.T.O.S. - ainsi que je l'ai dit devant la commission des affaires culturelles et de la commission de la production et des échanges - sans mettre en péril le fonctionnement même des laboratoires universitaires.

M. le président. La parole est à M. Emile Koehl, pour une dernière question.

Ensuite je leverai la séance. Nous prendrons les questions du groupe Front national à vingt et une heures trente.

M. Emile Koehl. Une récente enquête du centre d'études et de recherches sur les qualifications a permis de constater, d'une part, que les diplômés des universités trouvent plus facilement du travail que les non-diplômés, d'autre part, que leur « déqualification » n'est que momentanée, la plupart retrouvant après cinq ans de vie professionnelle un emploi stable du niveau correspondant à celui de leur diplôme.

Cela fait plus de vingt ans que David Riesman a inventé l'expression de « société postindustrielle », caractérisée par la prédominance du tertiaire sur le secondaire, de la matière grise sur les biens matériels, des spécialistes sur les généralistes.

L'avenir est aux services. L'industrie verra sa part diminuer dans l'économie nationale, donc au plan de l'emploi, comme ce fut le cas de l'agriculture dans les cinquante années passées. Nous savons que le principal gisement des emplois qui seront créés dans les dix prochaines années réside dans les activités de services.

Notre enseignement supérieur s'adapte peu à peu à cette évolution et je pense que le projet de loi Devaquet lui permettra de franchir une nouvelle étape dans sa nécessaire transformation.

Encore récemment, M. Laurent Schwartz, président du comité national d'évaluation, a déploré la vieille « coutume française qui consiste à confondre toutes les universités et à refuser de reconnaître les pôles d'excellence ». Les universités « Pau et Pays de l'Adour » et « Louis-Pasteur » de Strasbourg se sont portées volontaires pour être évaluées par ce comité. D'ici à quatre ans, on peut penser que le comité national d'évaluation aura fait le tour des soixante-dix-sept universités françaises, ce qui nous donnera une vue panoramique du système universitaire français et de son efficacité.

Monsieur le ministre, ma question est la suivante : puisque toutes les universités anglaises, même les plus prestigieuses, comme Oxford ou Cambridge, doivent sacrifier au classement national, pourquoi les universités françaises ne devraient-elles pas, elles aussi, être soumises à un tel classement annuel ?

Seriez-vous disposé à admettre et à promouvoir une telle évaluation qui permettrait de faire apparaître les forces et les faiblesses de nos universités ?

Il s'agit de savoir si nous voulons des universités puissantes et responsables, capables de préparer les étudiants à assumer le vingt et unième siècle. Si nous avons le courage de marcher sur les chemins de la liberté, de mettre universités et universitaires en concurrence, d'ouvrir le libre choix aux étudiants, je suis convaincu qu'une nouvelle chance sera offerte à l'enseignement supérieur.

M. Charles Revat. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur. Monsieur le député, de votre intervention, je retiendrai deux mots : classement et évaluation.

Une université étant une juxtaposition de nombreuses disciplines très diverses et de laboratoires de toute nature, il serait illusoire et certainement injuste de procéder à un classement. En effet, dans la même université, un département de chimie minérale peut être de très haut niveau, un département de chimie organique de moins bon niveau et un département de chimie analytique lamentable.

Il ne serait pas bon de globaliser en un chiffre des activités très diverses et très complexes. Je ne crois donc pas, je le répète, que l'on puisse faire un classement des universités.

En revanche, l'évaluation constitue un élément fondamental pour l'avenir du système d'enseignement supérieur et de recherche. L'évaluation des universités, telle qu'elle est faite par le comité que dirige Laurent Schwartz, nous donne un ensemble d'informations sur les forces et sur les faiblesses de nos universités, nous permet de mieux cibler une politique d'aide ou de développement et, en ce sens, constitue d'abord un outil pratique de haut niveau. En outre, seul ce travail d'évaluation des recherches menées par les laboratoires, des diplômés décernés par les universités ou des universités elles-mêmes, permet de justifier, aux yeux de la nation, les crédits qui sont consacrés aux universités et à la recherche.

Cette évaluation conduite devant le pays, montrant les forces, les faiblesses, les acquis, les erreurs, fonde la légitimité de tout ce que les chercheurs et les enseignants peuvent demander au pays en termes de moyens et de finances. C'est pour cela qu'au-delà des informations pratiques qu'elle peut nous donner, elle est d'une importance vitale pour l'avenir de notre système d'enseignement et de recherche. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Education nationale (*suite*) :

Recherche et enseignement supérieur (*suite*) :

Annexe n° 21 (Recherche). - M. Jean Giard, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome X, de M. Jean-Michel Dubernard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 400, tome VI de M. Robert Chapuis, au nom de la commission de la production et des échanges.

Annexe n° 20 (Enseignement supérieur). - M. Yves Fréville, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome IX, de M. Jean-Claude Cassaing, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Premier ministre : Jeunesse et sports :

Annexe n° 34. - M. Eric Raoult, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome XI, de M. Georges Hage, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN